CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES

Année 2011

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°933 SEANCE DU VENDREDI 16 DECEMBRE 2011

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Alain SCHMITZ, président.

MLLE ERVERA, l'un des secrétaires de séance, procède à l'appel nominal.

Présents: Mme Aubert, MM. Barth, Bel, Mme Boutin, MM. Brillault, Colin, de La Faire, Delaporte, Deligné, Desjardins, Mme Di Bernardo, Mlle Ervera, MM. Fond, Fournier, Gourdon, Jouy, Lebrun, Lequiller, Level, Loison, Mallé, Mme Mary, MM. Olive, Pivert, Planchenault, Raynal, Saint-Amaux, Schmitz, Solignac, Tautou, Tétart, Tissier, Vandewalle, Vialay, Wane.

Excusés: M. Joly (pouvoir à M. Schmitz), M. Richard (pouvoir à M. Jouy), M. Sylvestre (pouvoir à M. Deligné), M. Vignier (pouvoir à Mme Mary).

Communications de Monsieur le Président du Conseil général

M. LE PRESIDENT – Je vous donne d'abord des nouvelles de notre collègue et ami Alexandre Joly. Il a été victime d'un malaise cardiaque alors même qu'il ouvrait la séance du conseil d'administration du SDIS – donc au bon endroit, si l'on ose dire, car il était entouré de pompiers qui l'ont pris en charge immédiatement. Après la pose d'un stent, il est en forme mais encore en convalescence. Je suis en contact régulier avec lui et je lui adressé des vœux de rétablissement en notre nom à tous.

M. DELIGNE – Nous nous associons bien sûr à ces vœux, et nous tenons aussi à remercier les pompiers d'avoir pensé à nous transmettre, à nous ses collègues, des nouvelles rassurantes alors que nous étions encore inquiets.

M. LE PRESIDENT – La cause de ce malaise est bien sûr le stress. Beaucoup le connaissent, sur les bancs de l'Assemblée, pas ceux du Conseil général, j'espère, mais aussi dans leur mairie. Donc soyez prudents et ménagez-vous. Il est quand même rare d'avoir une cinquantaine de pompiers autour de soi au bon moment !

Je vous avais annoncé l'arrivée d'une nouvelle directrice des finances, Emmanuelle Quantin. Je suis heureux de vous la présenter aujourd'hui (*applaudissements*). Diplômée de l'IEP Grenoble et de l'ESSEC, elle a travaillé aux cabinets Andersen et Ernst & Young, avant d'être chef de service au STIF, avec lequel nous avons des contacts disons...fréquents. Son expérience nous sera très utile et nous l'enverrons peut-être en première ligne dans certaines circonstances.

Nous accueillons aujourd'hui dans le public des étudiants de BTS assistant de manager du Lycée Marie Curie de Versailles. La séance sera intéressante puisque nous examinons le projet de budget. Marie-Hélène Aubert répondra ensuite à leurs questions.

Vous avez à votre disposition le calendrier de nos réunions pour 2012. Les prochaines séances auront lieu le 3 février et le 23 mars.

J'ai tenu à vous offrir l'ouvrage que Jean-Jacques Aillagon a publié avant de quitter la direction de l'établissement public du château de Versailles, avec une dédicace à chacun d'entre vous. Cet ouvrage passionnant retrace cinquante dates importantes pour le château – de la petite comme de la grande histoire, qui se confond avec l'histoire de France – avec des perspectives contemporaines.

Grâce à Daniel Level, président du concours des villes et villages fleuris, vous avez aussi un ouvrage sur les lauréats de l'année 2011. Quant à Olivier Lebrun, il nous offre un ouvrage sur la commune de Viroflay qui doit beaucoup à Gérard Martin, qui a siégé parmi nous pendant environ 25 ans et fut vice-président.

Marchés à procédure adaptée

M. LE PRESIDENT – En application de l'article L. 3221-11 du code général des collectivités territoriales, est mise à votre disposition la liste des marchés à procédure adaptée notifiés entre le 14 octobre et le 12 décembre 2011, conformément à la délégation que vous m'avez accordée.

L'Assemblée prend acte de cette communication.

Adoption d'un compte rendu analytique

Le compte rendu analytique de la séance du 21 octobre 2011 est adopté à l'unanimité, sans observation.

Représentation du Conseil général au sein de divers organismes

M. LE PRESIDENT – Au sein du comité syndical du syndicat mixte d'études Paris Métropole, je représente le Département en tant que titulaire et Pierre Lequiller en tant que suppléant. Il nous faut désigner un suppléant supplémentaire. J'ai reçu la candidature de Laurent Richard pour pourvoir ce poste.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Il nous faut désigner un représentant au sein du conseil d'établissement du conservatoire à rayonnement départemental Claude Debussy de Saint-Germain-en-Laye. J'ai reçu la candidature de Philippe Pivert pour pourvoir ce poste.

En l'absence d'autre candidature, il en est ainsi décidé.

Intervention de Jean-Philippe Mallé au nom du groupe des élus de gauche

M. LE PRESIDENT – Je donne la parole à Jean-Philippe Mallé, pour une intervention liminaire.

M. MALLE – Je vous remercie d'abord, monsieur le Président, de nous avoir offert le livre de Jean-Jacques Aillagon.

Le groupe de gauche souhaite déposer un vœu relatif aux travaux de la commission départementale de coopération intercommunale afin qu'il soit examiné lors de la prochaine séance, le 3 février 2012. Nous sommes à un moment fort de l'évolution institutionnelle de nos collectivités. Or le projet qui a

été adopté entre en contradiction avec de nombreux projets en cours entre les communes et souffre donc de nombreuses incohérences d'un point de vue territorial.

La concertation et le dialogue ont été largement oubliés dans son élaboration, nous le regrettons. De longues semaines se sont écoulées entre les avis des communes, EPCI et syndicats sur le projet préfectoral de schéma avant que la commission ne soit de nouveau convoquée, sans jamais que le rapporteur de la commission ne réunisse ou consulte ses collègues assesseurs pour discuter des difficultés qui se manifestaient et de la manière de les surmonter.

Les séances du 28 novembre et du 8 décembre, durant lesquelles la commission départementale devait se prononcer sur les amendements et le schéma départemental, ont été une nouvelle démonstration du déni de démocratie, il faut bien le dire, qui a présidé à l'élaboration du schéma.

Une motion de report de l'adoption du schéma a été rejetée une première fois, alors qu'elle reprenait les considérations raisonnables du Premier ministre, du ministre des collectivités territoriales et du président de l'association des maires de France, Jacques Pélissard, qui vient d'être reconduit dans ses fonctions, sur la nécessité de dégager de larges consensus autour des schémas départementaux de coopération intercommunale.

Par la suite, les amendements déposés par les élus de gauche ont été systématiquement repoussés, alors que ceux-ci adoptaient une position républicaine à l'écoute des territoires et des informations qui leur étaient transmises. Deux amendements parmi les quatorze soumis à la commission départementale ont ainsi été adoptés, grâce à leurs voix. Ce déni de démocratie est d'ailleurs ressenti bien au-delà des élus de gauche. Il y a un réel problème entre l'actuel pouvoir et les élus locaux.

M. LE PRESIDENT – Pour l'heure, vous parlez au nom des élus de gauche. Limitez-vous peut-être à cela.

M. MALLE – La longue séance du 28 novembre a dû être suspendue à 21h30, faute de quorum, mais aussi parce que les débats nombreux sur les amendements avaient démontré l'absence du large consensus nécessaire à l'adoption du schéma et que certains pouvaient craindre de ne plus disposer de la majorité nécessaire.

Le 8 décembre, les élus de gauche par la voix de leurs deux assesseurs ont à nouveau déposé une motion de report qui tenait compte des débats de la précédente commission. Cette motion aurait permis de donner le temps de la réflexion et de la concertation nécessaires pour résoudre les difficultés qui avaient été mises à jour ; elle donnait la possibilité, par un report de quelques mois de dégager le consensus recherché et d'espérer l'adoption d'un schéma à l'unanimité. Ce temps nécessaire, d'autres départements, d'autres préfets ont décidé de le prendre.

Monsieur le Préfet des Yvelines n'a pas daigné soumettre cette motion aux voix. Devant le mépris ainsi affiché pour de nombreux élus locaux, les élus de gauche ont quitté la commission pour protester contre le manque de concertation. Malgré cette situation, un communiqué sur le site de la préfecture se félicite, sans dire un mot de cet incident, d'un projet adopté dans « une large adhésion des collectivités locales » et « avec zéro voix contre » ! On se croirait revenu au temps de Napoléon III !

Monsieur le Préfet, devant notre assemblée en juin dernier, avait déclaré que si le projet devait être agréé au 31 décembre, il pourrait être modifié jusqu'en juin 2013. Nous ne saisissons pas bien la logique de faire adopter un projet dans l'urgence pour ensuite le faire modifier, d'autant plus que ce schéma n'entrerait en vigueur que plus tard.

Je vous remercie encore, monsieur le Président, de m'avoir permis de faire cette intervention. Nous souhaiterions connaître votre sentiment sur cette question qui, même si elle ne rentre pas dans les compétences du Conseil général, aura un impact important sur l'avenir de notre département. Les élus des communes de gauche, et au-delà, sont évidemment favorables à l'intercommunalité, qui permet de mettre en commun les compétences des communes et d'améliorer leur mode d'action. Ils sont ouverts à la négociation et ne contestent pas la nécessité d'achever la carte des

intercommunalités. Encore faut-il que les élus locaux soient réellement associés à cette démarche, et que leurs attentes en la matière soient réellement prises en compte, dans l'intérêt des habitants.

M. LE PRESIDENT – J'ai tenu en effet à vous donner la parole, comme me l'a demandé François Deligné, qui représente André Sylvestre, président de votre groupe absent pour raison de santé. Mais je ne souhaite pas ouvrir le débat aujourd'hui. Cette concertation a été menée sous l'autorité du préfet Michel Jau. Bien avant l'arrivée du préfet actuel, la préfète Anne Bocquet avait déjà établi de premières cartes et engagé cette concertation, qui s'est donc inscrite dans la durée. La presse s'est fait largement l'écho des réunions successives et des décisions qui ont été prises. Ce n'est pas ici le lieu de débattre des décisions de la commission départementale de coopération intercommunale. Nous le ferons à l'occasion de l'examen de votre vœu le 3 février.

Budget primitif pour 2012

M. LE PRESIDENT – Après le débat d'orientations budgétaires, nous en arrivons à ce temps fort de la vie de toute collectivité, l'examen de son budget.

Il me faut d'abord rappeler le contexte, même si chacun en est pleinement conscient. Si l'on en croit les dernières informations, la France va entrer en récession. Le critère en est une croissance négative pendant deux trimestres successifs. Or pour le quatrième trimestre 2011 elle est de -0.2 % et il est prévu -0.1 % pour le premier trimestre 2012. L'INSEE annonce ensuite une reprise bien timide à 0.1 % pour le deuxième trimestre. Mais pour la France, comme pour d'autres pays, la récession est devant nous, avec ses conséquences sur l'emploi et l'activité économique. Or dans ce domaine, le redémarrage est long et difficile. Si la croissance n'est pas au rendez-vous, nous n'aurons pas les recettes qui sont nécessaires pour faire face aux missions qui sont les nôtres. D'ailleurs, quand bien même la France, ou la région Ile-de-France serait un ilot de prospérité, nous ne pouvons ignorer ce qui se passe autour de nous : ce sont nos populations qui seront touchées de plein fouet par le chômage. Les Yvelines sont certes privilégiés avec un taux de chômage de 7 % quand ailleurs il est de 9.3 % et s'il y a récession, va atteindre les 10 %. Pourtant notre situation va aller en se dégradant il ne peut pas en être autrement. Vous voyez d'ailleurs la situation de l'automobile et les articles inquiétants sur le devenir de PSA dans les Yvelines ainsi qu'à Aulnay en Seine-Saint-Denis. Tous les indicateurs sont donc à l'orange, sinon au rouge.

Ce contexte très inquiétant nous contraint, comme les communes et les intercommunalités, à nous montrer très vigilants sur les dépenses de fonctionnement et très volontaristes sur les dépenses d'investissement. Je remercie Maurice Solignac, vice-président en charge des finances, qui m'a assisté pendant les six mois de préparation de ce budget – un budget voté, on prépare le suivant – ainsi qu'Olivier Lebrun, président de la commission des finances, pour ses conseils.

Ce budget s'élève à 1 248 000 euros, dont 70 % en fonctionnement et 30 % en investissement. Par précaution, j'ai décidé de fixer le montant des recettes attendues en prenant comme référence le compte administratif de 2010, soit à un milliard, contre 980 millions d'euros en 2011, en augmentation de 2,3 %. C'est avec ce point de repère que la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit limiter leur hausse à 2,5 %, alors qu'elle a été de 3,10 % dans le budget précédent. Ce n'était évidemment pas facile. Il a fallu multiplier les arbitrages et je remercie les directeurs des efforts qu'ils ont faits au cours de cette période pour respecter ce choix d'une hausse de 2,5 % Déjà je leur ai donné mission de travailler sur le budget suivant en conservant cette même référence. La vigilance reste en effet indispensable.

J'ai bien entendu les propos des uns et des autres lors du débat d'orientations budgétaires, et je veux en particulier rassurer Jean-Louis Barth qui, au nom du groupe des élus de gauche, s'inquiétait que la priorité ne soit pas donnée aux dépenses sociales : la maîtrise des dépenses ne signifie pas des réductions arbitraires. Mais l'important, c'est de se demander si les dépenses sont pertinentes et si

notre réponse aux demandes qui nous sont faite est efficace, cela sans remettre en cause la qualité du service public. C'est très difficile à réaliser, vous le savez bien, mais c'est ainsi que nous pourrons faire de vraies économies en gardant un service de qualité.

Nos dépenses de fonctionnement pour 2012 sont évaluées à 876 millions d'euros, contre 855 millions d'euros en 2011. Elles permettent de dégager un autofinancement de 126 millions d'euros, sans pour autant augmenter le taux d'imposition. Les dépenses d'investissement sont arrêtées à 372 millions d'euros contre 348 millions d'euros en 2011, soit une hausse de 6,9 %, ce qui est exceptionnel dans le contexte que nous traversons. La structure de notre budget témoigne donc de la solidité de nos finances et de notre dynamisme, en fonctionnement comme en investissement, sans alourdir la charge fiscale, mais en optimisant les dépenses de fonctionnement.

Je présente successivement nos politiques en commençant par le fonctionnement, et en premier lieu, pour donner satisfaction à Jean-Louis Barth, par la lutte contre la dépendance qui représente la partie la plus importante de notre budget. Ces crédits sont en hausse de 2%, en raison de la mise en œuvre du schéma de troisième génération, de la création de 300 places supplémentaires pour personnes âgées en EHPAD, accordées par l'ARS, et de celle de deux nouveaux établissements pour personnes handicapées, à Sartrouville et à Limay. Dans ce domaine, notre politique reste exemplaire, comme l'a reconnu Claude Evin, directeur général de l'ARS, et je remercie Olivier Delaporte, en charge de ce secteur. Une comparaison le prouve : Nous disposons dans les Yvelines de 106 places pour personnes âgées pour 1000 habitants, contre une moyenne de 79 en Ile-de-France. Les 300 nouvelles places nous permettront de renforcer l'offre alors que le nombre de personnes âgées augmente. De même, les Yvelines offrent 1,1 place pour 1 000 habitants en foyer d'accueil médicalisé pour les personnes handicapées, contre une moyenne de 0,47 en Ile-de-France. Les initiatives prises il y a une dizaine d'années nous mettent en tête dans la région. Les deux nouveaux foyers conforteront cette position. Courant 2012 ou début 2013 je poserai la première pierre de la maison départementale du handicap rue Champ Lagarde à Versailles, près du domaine de Mme Elisabeth. Ce sera la vitrine de notre savoir faire. Jean-Louis Barth m'avait interrogé sur le nombre de demandes de prestations complémentaires de handicap. Elles sont bien provisionnées dans le budget primitif. Toutes les demandes seront satisfaites dans ce secteur sensible et les crédits non consommés seront reversés lors de la dernière décision modificative de l'année.

Une autre politique fondamentale est la protection de l'enfance, suivie par Ghislain Fournier avec l'expérience qu'on lui connaît. Les crédits augmentent de 5 %, pour l'aide en milieu éducatif ouvert, la montée en puissance des deux établissements de placement des enfants et adolescents – un nouvel établissement s'ouvrira également à Mantes. Le Département accueille 1500 enfants dans ses établissements, et nous avons inauguré il y a quelques mois la maison de l'enfance des Yvelines au château de Grandchamp au Pecq.

Une troisième politique, celle de l'accompagnement et du retour à l'emploi, est guidée par l'esprit du RSA et profite du dynamisme de Pierre Fond. Cette compétence du Département me tient particulièrement à cœur. Lors d'une rencontre, Guillaume Pépy président de la SNCF m'a indiqué vouloir recruter fortement dans les Yvelines et nous organiserons donc ensemble des journées de l'emploi en janvier ou février. J'ai demandé aux services de faire un effort dans ce domaine lors de l'élaboration du pacte territorial d'insertion. Lors du débat d'orientations budgétaires, M. Brillault a critiqué les entreprises qui perçoivent des aides puis licencient et critiqué l'assistanat. Ces questions ne nous laissent pas indifférents. Reste que le retour à l'emploi commence par une assistance, une remise dans le circuit de jeunes et de moins jeunes qui se sont retirés du monde de l'emploi. C'est un travail de longue haleine, car rien n'assure que six mois de formation suffisent à reprendre un emploi. Ces personnes ont besoin d'être épaulées et c'est ce que nous faisons. Lutter contre l'isolement social doit être un souci constant. Ramener à l'emploi durable est certes un défi. Pour y parvenir, nous comptons aussi sur les associations, dont je salue le remarquable travail.

Ensuite, pour l'enseignement aux collèges, c'est le premier vice-président, Pierre Lequiller qui est très impliqué depuis longtemps. Nous souhaitons mutualiser les dépenses courantes des collèges, ce

qui correspond d'ailleurs à une recommandation de la chambre régionale des comptes à propos des tableaux numériques interactifs. Nous voulons le faire également pour les fluides. Ce changement de culture, par rapport à l'autonomie des établissements prendra du temps mais il est fondamental. Désireux de moderniser non seulement les locaux mais les équipements informatiques des collèges, nous menons également des expérimentations de tablettes numériques interactives à Sartrouville et à Trappes. Les parents expriment de fortes attentes sur la qualité de l'enseignement au collège.

S'agissant de l'investissement, parmi les six grands thèmes qui nous retiennent, le premier est celui des transports. Je ne saurai trop remercier Jean-Marie Tétart pour le mal qu'il se donne pour gérer le quotidien, affronter les critiques et les mécontentements, animer des réunions avec les associations, à la tête de la direction des routes dont l'équipe et le directeur Alain Monteil mérite aussi nos félicitations. Leur travail est difficile, parfois fastidieux car il faut le reprendre à chaque nouveau projet et il demande autant de diplomatie que de compétence car rien n'est plus difficile aujourd'hui que de programmer une nouvelle route dans le département des Yvelines. J'ai donc souhaité renforcer l'effort dans ce domaine. La voie nouvelle Sartrouville-Montesson, avec 100 millions d'euros d'engagement du Département, la déviation de la RD 98, l'aménagement de la RD 113, la déviation de Richebourg, celle de la RD 30 à Plaisir, l'échangeur de Mantes sur la RD 307, tant attendu : tous ces projets sont lancés. D'autres vont voir le jour, et j'ai particulièrement à cœur la liaison A13 - RD 28, c'est-à-dire l'ancien C13-F13 permettant la liaison entre l'A13 et Cergy-Pontoise. L'Etat l'a abandonné, il faut absolument le relancer pour désengorger les traversées de Seine, en particulier le pont de Meulan-Les Mureaux. Enfin, beaucoup d'entre vous apprécieront d'apprendre que j'ai augmenté de 33 % les crédits pour les circulations douces le long des routes départementales. Dans ce domaine, j'espère en effet obtenir rapidement sans problème l'aide de la Région et de sa majorité verte. Je ne peux en dire autant des aménagements de transport associant le STIF, pour la simple raison que nous n'avons pas de réponse à nos courriers. C'est évidemment une facon efficace de se débarrasser de son interlocuteur, mais pour les Yvelines, les conséquences sont navrantes. Le plus bel exemple de cette carence de la Région et du STIF est la tangentielle ouest : le projet a été défendu par mes deux prédécesseurs et nous n'avons pas avancé malgré les belles paroles des uns et des autres. D'autres nouvelles sont meilleures. Le tramway Vélizy-Viroflay-Châtillon est en phase de réalisation, non sans grandes difficultés pour Olivier Lebrun à Viroflay – en souterrain, et pour longtemps – et Joël Loison à Vélizy, en surface cette fois : je remercie la DRT d'avoir assumé un rôle de veille pour intervenir à Vélizy, menacée par la thrombose automobile. De même, le Président de la République a annoncé devant les chefs d'entreprise au CNIT il y a 15 jours l'ouverture de la liaison Eole entre Mantes, Poissy et La Défense en 2017. Il a aussi annoncé que le métro automatique léger, dans le cadre du Grand Paris, atteindrait le plateau de Saclay en 2018. J'en accepte l'augure ; en tout cas ces engagements publics sont importants.

Le deuxième effort d'investissement porte sur l'aménagement des territoires. Je suis très attaché à l'aide aux communes, en particulier aux 162 petites communes de moins de 2000 habitants sur les 262 que comptent les Yvelines. J'ai donc souhaité renouveler les contrats ruraux, les contrats territoriaux, les contrats eau. Nous présenteront à la rentrée un dispositif, très attendu des petites communes, concernant les eaux de ruissellement. De même les contrats de renouvellement urbain sont un devoir de solidarité avec les territoires prioritaires. Je remercie Hervé Planchenault qui dirige, outre la commission des contrats, la commission d'appel d'offres, pour son travail compétent et dévoué. Enfin, le plan Yvelines-Seine, qui sera formalisé dans l'année est un projet transversal essentiel pour notre département. Nous avons déjà deux OIN. Les communes qui bordent la Seine doivent tirer le maximum de cette extraordinaire occasion qu'offre la liaison Le Havre-Rouen-Paris. Troisième domaine d'investissement, le logement. Je viens de signer le centième CDOR avec Nicole Delpeuch, maire de Gargenville. Associant l'EPAMSA, où Aude Debreil l'avait porté, l'EPFY et le Conseil général, il est très emblématique et porte sur la requalification d'une friche industrielle, les Hauts de Rangiport. Je signerai bientôt le 101ème de ces contrats qui connaissent toujours un grand succès puisqu'une dizaine sont en préparation, y compris avec de nouvelles communes. Leur

réalisation permettra de construire 40 000 logements dans les Yvelines. Je remercie Philippe Tautou pour les efforts incessants qu'il déploie, par exemple à la tête du CAUE. Mais pour mémoire, cette politique à un coût : le CDOR aura coûté au Département 210 millions d'euros, dont 60 % ont été consommés jusqu'à présent.

Notre quatrième secteur d'investissement porte sur l'attractivité économique. Les crédits diminuent en raison de la fin du plan d'appui à la filière automobile. Mais VDCom à Satory va commencer et la phase opérationnelle du développement sur le plateau de Saclay permettra de réaliser le grand *cluster* de la mobilité future. Yves Vandewalle, a fait beaucoup comme vice-président en charge du développement économique. La Poste qui va acheter 10 000 Kangoo électriques pour la distribution du courrier a choisi Chanleloup-les-Vignes pour remettre les clés des dix premières voitures. Ce choix n'est pas neutre, pas plus que le choix par Renault de distribuer à dix membres de notre personnel qui travaillent dans les espaces territoriaux les clés de véhicules électriques Fluence pour une expérimentation pendant un an : c'est bien la reconnaissance que les Yvelines sont le département du véhicule électrique et de la mobilité de l'avenir.

L'attractivité économique, c'est encore le schéma départemental d'aménagement numérique, auquel nous tenons tous. Ce sera, sur 7 à 8 ans, un investissement de 80 à 100 millions d'euros. La transformation des attentes, en deux ans, a été radicale : ce qui était un souhait devient une revendication dont on fait part aux maires. Les difficultés de circulation pour se rendre à son travail rendent en effet attrayante l'idée de télétravail pendant quelques heures chez soi pour se rendre ensuite au bureau à des heures d'encombrement moindre. Cette année, avec la deuxième phase du très haut débit toutes les zones d'activité et tous les collèges sont reliés, mais il faut faire un effort d'investissement pour couvrir tout le territoire. Cet effort, nous le faisons avec les opérateurs et aussi avec les intercommunalités. A ce propos, je n'ai pas voulu ouvrir le débat après l'intervention de Jean-Philippe Mallé, mais les communes étaient très en retard. Nous sommes de mauvais élèves : ce n'est pas quand le préfet s'occupe de la question qu'il faut s'en soucier. C'était il y a cinq ou dix ans qu'il fallait y travailler. Certaines fusions de communes ont eu de beaux résultats. En tout cas il nous faudra travailler avec les intercommunalités pour l'aménagement numérique, car c'est elles qui indiqueront où sont les priorités sur leur territoire, le Département ne veut pas en décider de façon arbitraire.

La cinquième priorité est l'environnement. Nous valorisons nos espaces naturels et faisons en sorte de les ouvrir au public. Nous venons de le faire à Jouy-en-Josas, et bientôt le parc de Carrières-sous-Poissy, avec ses 113 hectares, sera le plus grand du département, détrônant celui de Montesson. Nous valorisons aussi la biodiversité, dans le respect d'un environnement exceptionnel puisque les Yvelines comptent 80 % d'espaces naturels. Cependant le revers de la médaille est que, dès qu'il est question de la ligne nouvelle Paris Normandie par exemple, les associations montent au créneau au motif qu'on va défigurer le paysage. Certes, il n'est pas aisé d'implanter une nouvelle voie ferrée dans des paysages préservés. Mais il faut trouver une solution, car dire non à tout projet, c'est à terme condamner tout développement économique dans notre département. Les Yvelines sont aussi une terre de randonnées – équestres, et nous avons inauguré une nouvelle boucle avec Christine Boutin – ou cyclistes – avec de grandes manifestations comme, cette année, le Tour de France et le Paris-Nice – ou pédestres. Je remercie Jean-François Bel de son action dans ce domaine, car il y va de l'image de marque de notre département.

La sixième priorité concerne nos bâtiments : il est important de transmettre notre patrimoine. Nous consacrerons plus de 60 millions d'euros à la construction et la rénovation de collèges. Les crédits pour la construction baissent car 2012 est une année charnière, entre la fin d'un cycle et une nouvelle programmation. Nous avons beaucoup investi dans l'enseignement supérieur, pour la faculté de médecine à Saint-Quentin-en-Yvelines, le pôle technologique de Mantes, l'IUT de Vélizy et le PRES, pôle de recherche et d'excellence du supérieur, qui regroupe les universités de Cergy et de Versailles et s'installera, j'espère, dans les Yvelines. S'agissant des équipements sportifs, j'ai renoué avec le dispositif d'aide aux communes pour les aires de grand jeu et les terrains synthétiques. Enfin,

nous faisons un effort particulier pour le SDIS et la gendarmerie. Je vais poser la première pierre des casernes de gendarmerie de Chanteloup, de Bréval, de Méré. Les directions du SDIS vont être regroupées sur le site de Trappes. Je souhaite également reconstruire les casernes des Mureaux et de Maisons-Laffitte-Mesnil-le-Roi. Il me semble normal de consentir de tels investissements pour le SDIS. J'ai pu nouer des relations de qualité avec le colonel Sécardin et, grâce à Alexandre Joly, nous formons une bonne équipe pour avancer. On devrait également pouvoir agrandir la caserne d'Ecquevilly pour accueillir un peloton d'intervention, très attendu dans cette partie des Yvelines. Bien entendu, rien de tout cela n'aurait pu se faire sans le travail des directions et j'en remercie tous les directeurs que je n'ai pas cités. Ces efforts, lourds, s'inscrivent dans une durée de plusieurs

les directeurs que je n'ai pas cités. Ces efforts, lourds, s'inscrivent dans une durée de plusieurs années. Mais nous disposons d'équipes excellentes et je les en remercie en votre nom à tous. J'ouvre maintenant le débat.

M. BARTH – Monsieur le Président, l'exercice est pour moi difficile : après ce discours plein d'élan, d'enthousiasme, le serai un peu en retrait.

D'abord, avant l'examen du projet de budget primitif pour l'année 2012, il me semble utile, si vous le permettez, de tirer quelques enseignements du rapport de la chambre régionale des comptes d'Îlede-France, car les décisions passées peuvent éclairer nos choix pour l'avenir.

Dans cette enceinte, on manie souvent le superlatif pour se comparer avantageusement aux autres départements d'Île-de-France. La Chambre régionale a elle aussi procédé à des comparaisons. Elles mettent en lumière, pour notre département, une situation budgétaire plus contrastée.

Laissons de côté les observations qu'elle fait sur la présentation comptable, le débat sur ce rapport a déjà eu lieu. De ce point de vue, la mise en place d'un vice-président chargé des finances et la nomination d'une nouvelle directrice des finances, dont, au nom du groupe, je salue la présence, sont de nature à mettre les choses sur la bonne voie. Nous ne pouvons que nous en féliciter tous.

Cependant, la chambre observe la multiplication dans la période précédente des autorisations de programme sans rapport avec les moyens réels du département, ce que confirme ensuite le montant très inférieur des crédits de paiement afférents. Comme je ne veux pas penser qu'il s'agit là d'une gestion irréfléchie, il ne reste plus qu'à penser, avec malice bien sûr, que cette pratique n'avait pour finalité que de multiplier les effets d'annonce.

Venons en au plus intéressant dans ce rapport, les remarques sur les recettes, c'est-à-dire la capacité d'intervention de notre Département, et les dépenses, c'est-à-dire la mise en œuvre des différentes politiques qui lui incombent. Ces données sont celles de 2009 et il est à peu près certain qu'en proportion, elles restent valables aujourd'hui.

S'agissant des recettes de la fiscalité directe, pour la période considérée, celles de notre département sont nettement inférieures à la moyenne des départements de plus d'un million, d'habitants, donc de ceux d'Île-de-France, alors que le potentiel fiscal par habitant des Yvelines s'élevait en 2009 à 629 euros contre 439 euros en moyenne nationale. Ce potentiel n'était mobilisé qu'à 40,5% pour près de 80% au plan national, en raison de la volonté de la majorité départementale de maintenir inchangé sur une longue période le taux de pression fiscale, lequel est, lui aussi, nettement inférieur, en taux pondérés, à la moyenne des autres départements franciliens.

Appuyée sur une progression dynamique de la matière imposable, mais néanmoins aléatoire s'agissant des droits de mutation, cette stabilité fiscale n'a pu être maintenue dans la dernière période que moyennant la mobilisation de plus en plus importante de la capacité d'autofinancement avec l'obligation, pour finir, de recourir à une augmentation significative de la pression fiscale lors du vote du budget 2010, suite à la chute brutale des recettes tirées des droits de mutation. Ainsi, les investissements jusque-là financés par l'autofinancement nécessitent maintenant, pour partie, le recours à l'emprunt, rompant ainsi avec une pratique quasi décennale de non endettement.

Dans la mesure où, du fait des réformes entraînée par la suppression précipitée et acrobatique de la taxe professionnelle – personne ne le conteste – l'autonomie fiscale directe des départements est réduite et où les taux des recettes de substitution sont fixés au plan national, la marge de manœuvre

qui nous est laissée est largement dépendante de la conjoncture, notamment s'agissant de la CVAE et des droits de mutation et du dynamisme de la base taxable. Ce que vous avez dit de la situation à venir ne peut que renforcer une approche pessimiste.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est également inférieur en raison, d'une part, de l'importance des recettes provenant des droits de mutation, mais, d'autre part, parce que nos dépenses sociales par habitant sont plus faibles que la moyenne des départements métropolitains : c'est le rapport qui le dit. Sur ce point, la question est de savoir si les crédits consacrés à l'exercice de cette compétence sont suffisants pour couvrir les besoins. Certes, les Yvelines sont un département riche, privilégié, où les besoins sociaux ne sont pas les mêmes que dans d'autres départements. Mais le niveau des dépenses sociales, au fond, ne couvre que ce qui relève de nos compétences obligatoires.

S'agissant de la mise en œuvre des politiques qui incombent à notre département, il ressort de la lecture même du rapport, que les crédits qui y sont affectés sont également inférieurs à ceux des départements comparables pour les dépenses sociales. Ceci peut s'expliquer par le fait que notre département compte un plus faible nombre d'allocataires du RMI-RSA, mais aussi car les dépenses générées par l'APA sont plus faibles du fait que le revenu moyen net imposable dans le département est supérieur à la moyenne.

Plus gênant, les dépenses de fonctionnement des collèges sont les plus faibles de l'ensemble des départements franciliens. D'après les propos tenus dans cette assemblée, j'avais l'impression que nos dépenses dans ce domaine étaient très élevées. C'est la chambre régionale des comptes qui affirme le contraire. A ce propos, la ponction drastique opérée sur les fonds propres des établissements rend leur situation difficile quand, en même temps, l'Etat réduit ses propres crédits. C'est ainsi que, j'ai pu le constater dans le collège où je représente le Département, le renouvellement des manuels rendu nécessaire suite à la énième réforme ne peut être effectué. De ce fait il y a un manuel pour deux élèves, voire pas du tout. Le Département n'en est pas responsable, mais au moins quand les établissements avaient un fonds de réserve, ils l'utilisaient pour ce genre de choses.

Pour conclure cette entrée en matière un peu copieuse, je vous le concède, mais utile, semble-t-il, pour se faire une idée du présent et de l'avenir de nos finances, on peut dire que la longue « diète fiscale » qu'a constitué le maintien des taux d'imposition a fait que notre département dispose de recettes d'un tiers inférieures à celles des autres départements d'Ile-de-France. Cette réalité, conjuguée avec les effets de la crise et la non compensation à due concurrence des charges transférées – à 65% pour le RMI-RSA, à 17% pour l'APA au 31 décembre 2009 – alors que ces dépenses sont en constante augmentation du fait de la crise et du vieillissement de la population, a pour effet d'entamer sérieusement et toujours plus notre marge de manœuvre.

D'autre part, les incertitudes s'agissant du rendement de la CVAE mais aussi des droits de mutation – leur augmentation en début d'année s'explique par la fin de certains avantages fiscaux, mais qu'en sera-t-il ensuite? – rend notre budget étroitement dépendant de la conjoncture. Quant aux garanties de recettes de l'Etat, celui d'aujourd'hui ou peut-être celui de demain, chacun sait qu'elles ne sont pas gravées dans le marbre et que si évolution il doit y avoir, on peut imaginer, dans la conjoncture actuelle, que ce ne sera pas à la hausse.

S'agissant du projet de budget primitif 2012, ne pratiquant pas la critique pour la critique mais une opposition constructive, nous lui reconnaissons des points positifs. Je ne les soulignerai pas tous, vous diriez que mon discours n'est pas celui d'un opposant! Dans un contexte de maintien ou de légère hausse des recettes, nous nous félicitons de la politique engagée en faveur de l'aménagement numérique du territoire départemental en lien avec les communautés de communes ou d'agglomération. Vous avez-vous-même mentionné la forte demande de nos concitoyens.

Autres points positifs : la création de 300 places en EPHAD et le doublement des crédits pour la construction et la modernisation de divers établissements sociaux ; la relance du programme triennal de voirie, en faveur de laquelle nous étions intervenus, avec une autorisation de programme de 29

millions d'euros mais seulement – sauf erreur de ma part – de 1,5 million d'euros de crédits de paiement.

Les crédits dédiés aux contrats départementaux sont en hausse, ceux pour les contrats ruraux se maintiennent.

Les crédits pour le logement, CDOR et logement étudiants, sont en hausse et nous ne pouvons que nous en réjouir, même si des améliorations du dispositif départemental pour les constructions de logements pourraient être envisagées. Nous souhaitons que ces aides, importantes et efficaces, soient recentrées sur les aspects les plus sociaux, en évitant de financer par des fonds publics des programmes haut de gamme qui n'en ont pas besoin.

Quelques autres points positifs pourraient être évoqués comme le soutien aux communes pour les travaux d'amélioration énergétique pour les bâtiments publics – les crédits restent modestes, mais c'est un bon début – et la hausse des crédits de près de 3% pour les maisons de l'emploi dans les communes

Cependant, ce budget présente aussi une face moins avenante, en premier lieu, s'agissant de la politique des déplacements. Certes, le budget qui y est consacré est en augmentation. C'est le cas pour le tramway et la modernisation du réseau routier départemental, Versailles Chantiers, et la tangentielle ouest, projets que nous soutenons. Mais, dans le même temps, les crédits d'aide aux communes pour les transports en commun sont en baisse, puisque seule sera maintenue la subvention d'incitation limitée dans le temps. La suppression de l'aide permanente va pénaliser les communes qui financent les transports ; seules celles qui en ont les moyens le feront. Vous avez dit que les transports étaient pour vous une priorité. Peut-être faut-il donc voir dans cette régression une phase transitoire. Nous demandons un vrai débat sur ce sujet et une véritable étude des besoins. Par ailleurs la mesure relativise beaucoup notre ambition d'être un éco-département, ce qui suppose de réduire la pollution donc les déplacements automobiles. Quand j'emprunte la RN 10 à Trappes et Elancourt, je me réjouis certes que le vallon du Pommeret ait été préservé, mais je me dis que la circulation pare-choc contre pare-choc pollue quand même beaucoup toute cette zone.

Autre déception qui ne conforte pas non plus la marche vers le statut d'éco-département, c'est le chapitre environnement. Sauf erreur de ma part, c'est le domaine le plus affecté par des réductions budgétaires, avec pour seul investissement important l'opération du parc de Carrières-sous-Poissy. Nous la soutenons, mais pour le reste, la liste est longue des crédits qui fondent, depuis ceux consacrés aux études pour l'assainissement à la maîtrise des eaux pluviales – vous avez mentionné un dispositif pour le ruissellement, mais il ne figure pas dans le rapport – de l'assistance technique à l'entretien des stations d'épuration. Le SATESE, auparavant le SATESA et, plus anciennement le génie rural étaient très utiles pour aider les communes à gérer l'assainissement. Ces services de l'Etat ont disparu et les collectivités doivent recourir à de coûteux bureaux d'études. Ne plus les subventionner serait dommage.

Sont en baisse également les crédits consacrés à d'autres subventions, dont les contrats eau, les contrats paysage, l'enfouissement des réseaux – qu'il serait dommage de ne pas mener à terme, en laissant subsister ci et là des lignes aériennes. Un point positif : le soutien aux communes pour les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics.

Au titre de la mission A, s'agissant de l'aménagement des territoires prioritaires, notre Département s'investit de manière importante dans l'opération du Grand Paris. Cela a des retombées positives, mais il s'agit quand même d'une opération lancée par l'Etat, comme les OIN. Jusqu'où le Département doit-il alors s'y impliquer? Le coût risque d'être élevé et de peser sur nos capacités d'intervention dans le reste de notre territoire. Il faut trouver un équilibre. Par exemple, est-ce vraiment notre vocation que de financer les études des gares, comme à l'Essec? Cela demande clarification.

Au passage, nous ne comprenons pas à quoi correspond le programme « initiatives métropolitaines » doté de trois millions d'euros.

Je conclurai sur la politique de communication. Il est positif que toutes les actions soient regroupées et c'était une des orientations préconisées par la chambre régionale des comptes pour rendre le dispositif plus lisible. Les crédits sont en hausse, passant de 2,4 millions d'euros à 2,8 millions d'euros. Dans la mesure où les frais pour les manifestations et actions promotionnelles triplent, il serait utile d'en évaluer les retombées pour le département. Lui donner plus de notoriété justifie-t-il l'emploi de sommes aussi importantes ? C'est une question qu'on peut se poser dans le contexte actuel.

Voilà donc les observations – une partie des observations – que nous inspire ce projet de budget. Comme vous vous y attendez, le groupe des élus de gauche ne le votera pas.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas une surpris en effet. Je donne la parole à Maurice Solignac pour une intervention sans doute d'une nature différente.

M. Solignac – Absolument. Je m'appuierai d'ailleurs sur une projection.

M. DELIGNE – N'est-il pas surprenant d'avoir la présentation du budget alors que le débat a déjà commencé ? Jean-Louis Barth pourra intervenir de nouveau ensuite ! (sourires)

M. LE PRESIDENT – Effectivement, le débat a commencé. Mais Maurice Solignac apportera des commentaires.

M. SOLIGNAC – Certes, mais également des informations complémentaires à ce qu'a indiqué le Président.

Il vous a déjà présenté les dépenses d'investissement. Je tiens à remercier tous ceux qui ont collaboré à la rédaction du fascicule budgétaire de 220 pages, qui entre dans le détail comme on ne l'a jamais fait, ce qui assure une transparence complète.

En ce qui concerne le fonctionnement, je fais observer que nous sommes capables de maintenir notre autofinancement à 126 millions d'euros. Le Président a présenté les grandes politiques. Il importe de bien avoir conscience que la prise en charge du handicap est la première de nos missions, avec 164 millions d'euros, alors que nous en consacrons 117 à l'enfance. La politique de retour à l'emploi couvre pour l'essentiel le RSA. Viennent seulement ensuite les autres missions, dont on peut ainsi relativiser le poids.

Concernant la comparaison des dépenses de fonctionnement, abordée par Jean-Louis Barth, se fonder sur la somme par habitant donne une meilleure vision que s'en tenir aux montants globaux. Dans les Yvelines, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 612 euros par habitant, contre 858 euros par habitant en moyenne en Ile-de-France. Avec 29 % de dépenses par habitant en moins, nous sommes un département économe et je m'en réjouis. Et je précise, pour m'en tenir aux départements les plus proches, que nous sommes 12 % en dessous du Val d'Oise et 21 % en dessous de l'Essonne – encore n'avons-nous dans leur cas que les chiffres de 2011. Il est probable qu'en 2012 l'écart sera encore un peu plus grand.

Dans les recettes, la part foncière représente 18 %. C'est d'ailleurs la seule pour laquelle nous avons la maîtrise des taux. Nous avons souhaité ne pas revaloriser les taux d'imposition, mais l'incidence d'une telle revalorisation serait désormais relativement faible. Pour la CVAE, nous n'avons pas la maîtrise des taux, mais notre politique ambitieuse d'investissement peut influer sur les bases, par son effet attractif. La fiscalité indirecte comprend entre autres les droits de mutation, qu'on a évoqué, et les dotations de l'Etat, stabilisées au niveau de 2010.

Une autre comparaison intéressante est celle des recettes de fonctionnement par type de recettes. On constate que le Département reçoit 121 euros par habitant quand la moyenne est à 155 euros. Pour les taxes comme la TIPP ou la TSCA, nous sommes dans la moyenne de la strate. Mais pour les droits de mutation, dont on dit souvent qu'ils sont très considérables dans les Yvelines, l'écart n'est

pas si grand : nous touchons 168 euros par habitant, et la moyenne est quand même à 146 euros. L'écart avec la strate est plus manifeste en ce qui concerne la fiscalité. Pour certains, nous sommes « sous-fiscalisés ». Je me réjouis plutôt que l'on n'ait pas fait appel à l'impôt. Notre fiscalité rapporte 227 euros par habitant, soit 25 % en dessous de la moyenne qui est de 347 euros. Par rapport à l'Essonne et au Val d'Oise, cet écart est respectivement de 18 % et de 9 %. Au total, nos recettes s'élèvent à 714 euros par habitats contre 742 euros en moyenne : nous ne sommes peut-être pas un département riche de ce point de vue, mais nous sommes un département économe.

Cette capacité à économiser sur le fonctionnement se traduit, bien entendu, sur l'investissement : Il est, dans notre département, de 253 euros par habitant, contre 205 euros en Ile-de-France, 217 euros dans l'Essonne et 146 euros dans le Val d'Oise. Notons aussi que les Yvelines privilégient la politique contractuelle, avec 100 euros par habitant contre une moyenne de 77 euros, plutôt que l'investissement direct. Je précise enfin que, pour financer cet investissement, l'emprunt qui est indiqué est théorique : il sera mobilisé en fonction des réalisations réelles.

Je tiens également à souligner que ce projet de budget comporte un aspect non négligeable consacré au développement durable, par le soutien à l'aménagement du territoire avec en particulier les trames vertes et les trames bleues, et l'espace naturel sensible de 113 hectares de Carrières-sous-Poissy. Nous visons aussi à maîtriser les dépenses d'énergie et à lutter contre le changement climatique avec le plan climat énergie territorial et avec le dispositif d'aide en faveur de l'amélioration des performances énergétiques. Nous voulons aussi renforcer la mobilité durable, avec les circulations douces mais aussi la TGO, le pôle de Versailles-Chantiers et notre contribution au STIF.

Pour assurer la cohésion sociale et la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles, nous menons la politique d'insertion ainsi que l'expérimentation, notamment avec le dossier médial partagé.

Promouvoir des dynamiques de développement responsable auprès des Yvelinois et des acteurs du territoire, c'est la plate-forme de l'écodépartement.

Enfin, rechercher l'éco-exemplarité de l'administration départementale passe notamment par la réduction de la consommation énergétique au sein de nos propres bâtiments. Nous aurons ainsi un collège HQE, haute qualité environnementale.

M. LE PRESIDENT – J'apprécie particulièrement que ces statistiques et surtout ces comparaisons soient apparues dans des diagrammes et tableaux en couleur sur les i-pad dont sont dotés les conseillers généraux.

M. SOLIGNAC – Je voudrais aussi mentionner que si l'Assemblée vote ce budget primitif, nous distribuerons le petit fascicule habituel de quatre pages et que sa présentation comporte désormais les comparaisons.

M. SAINT-AMAUX - Monsieur le Président, je ne reprendrais pas point par point le budget, Jean-Louis Barth vient de le faire. Je me bornerai seulement à en examiner la philosophie, à la lumière de la crise, de l'emploi et surtout des enjeux liés au développement économique de l'axe Seine.

Le développement économique est, à notre sens, le premier acte social. Avoir un emploi est un élément fondamental pour chaque être humain. Ce développement détermine la richesse, l'emploi et aussi le social. Même si ce n'est pas automatique, plus d'emploi fait moins de chômeurs et moins d'allocataires du RSA. Sans travail, comment procéder à l'insertion par l'économique ?

Sur l'axe 1 du document d'orientation, on nous dit que nous avons versé depuis des années des aides importantes, notamment aux grandes entreprises : plus de 33 millions d'euros en cinq ans. Force est de constater, et le rapport de la Chambre régionale des comptes le constate comme nous, que les résultats en matière d'emploi ne sont pas probants et même très limités. Le Président l'a dit, Peugeot vient d'annoncer qu'il poursuivait des suppressions d'emplois, pas seulement dans la fabrication, mais chez les employés, techniciens et ingénieurs et qu'il envisageait de délocaliser la recherche et

le développement en Inde. Or nous les aidons pour la R&D. Il est clair que nous ne les avons pas convaincus de rechercher, développer et fabriquer en France. Il est donc de réorienter notre politique départementale en faveur du développement économique.

A notre sens, l'axe Seine est un moyen important de ce développement. On a tort de n'y voir qu'un problème de transport, de fluidité des marchandises, d'écologie. C'est un problème de réindustrialisation. Les entreprises de production vont s'implanter sur cet axe, elles le font déjà. Donc ce n'est pas pour demain mais bien pour aujourd'hui.

Ceux qui ne seront pas prêts verront passer les bateaux entre Le Havre et Paris mais ne verront pas les entreprises, et même celles que nous avons ne resteront pas sur notre territoire. Elles partiront chez ceux qui sont prêts. Au mieux, on nous enverra des activités non productives ou qui fournissent le moins de valeur ajoutée. Ceux qui ne seront pas près reculeront au lieu d'avancer, il ne faut pas croire à un simple maintien.

L'axe Seine tire tous les enjeux : la ré-industrialisation, les transports, les développements, les logements etc... Pourquoi la ligne à grande vitesse ferait-elle des arrêts à Mantes, Achères, Sartrouville, s'il n'y a pas ré-industrialisation ? Elle ne s'arrêtera pas parce que nous nous serons réunis pour dire que c'est pour nous une priorité! Ce sera fonction du développement de ces villes. Le port d'Achères sera construit si nous sommes prêts en 2017, c'est-à-dire demain. Si nous ne le sommes pas, ou rien ne se fera, ou ce qui se fera, c'est que les autres ports nous enverront ce qui n'est pas productif. Aujourd'hui, Gennevilliers, sur ses 400 hectares, n'a plus de place. On y sélectionne donc les entreprises qui s'installent. Les gravats, ce qui n'est pas industrie de transformation et n'apporte pas de la valeur ajoutée ? On les envoie ailleurs. C'est ce qui, si nous ne sommes pas prêts, arrivera, dans le meilleur des cas, à Achères.

Donc rien n'est joué, mais malheureusement, je ne vois pas dans le budget de grandes orientations financières qui tirent les projets vers les Yvelines. Je prends quelques citations : « Nous accompagnons l'idée pour conforter notre économie ». Très bien, mais les choses se passant comme je viens de l'expliquer, ce que je vous propose, c'est plutôt « d'investir dans les projets pour développer notre économie ». Il s'agit de prendre de l'avance sur les autres, je veux dire Paris, les Hauts-de-Seine et les Normands. Les Normands, eux, sont prêts et ont des projets fédérateurs. Malgré la vieille inimitié entre Le Havre et Rouen, sur l'axe Seine, ils se sont mis d'accord. Les partis politiques se détestent. Mais au Havre, la mairie de droite et les deux députés communistes du port ont un très beau projet. A Rouen, la municipalité socialiste en a un aussi. Pour notre part, nous n'avons pas de projet fédérateur.

Au passage, ce qui est arrivé avec la CDCI le prouve bien. Quand on n'a pas de projet de fédérateur, on avance d'autres arguments, on se cherche des affinités politiques. Mais le maire de Vélizy a raison : l'objectif pour lui, ce n'est pas de se tourner vers les amis de Versailles, mais de poursuivre le développement économique, et ce développement, c'est le Plessis-Robinson, Clamart. Qu'on le décide en CDCI ou non, c'est ainsi que cela fonctionne. Cela veut dire rénover nos zones industrielles en faisant des choix, réorienter les transports en commun, à partir de ces zones industrielles aussi, travailler en lien avec nos écoles et nos universités. Je ne vise pas ici seulement ceux qui sont en bord de Seine, mais un projet d'avenir pour l'ensemble des Yvelines à partir de cet axe Seine. Par exemple, on parle de se tourner vers les nouveaux métiers. Mais quels métiers? Ce qu'il faut, c'est une ambition fédératrice pour les Yvelines et nous ne la trouvons pas dans ce projet de budget pour 2012.

Pour finir sur une note humoristique, il me reste quelques affiches du PCF des années 1980, qui prônaient le « travailler et produire français ». Le thème revenant à la mode, je les tiens à votre disposition. (sourires) Simplement, il faudra les compléter en ajouter « réindustrialiser la France » pour travailler et produire français.

M. BRLLAULT – Philippe Pivert et moi-même, au nom de notre entité « Yvelines Renouveau », souhaitons vous dire notre solidarité totale après votre présentation de ce projet de budget. Depuis

mars, nous appartenons à la majorité départementale, et nous y sommes heureux. Nous la remercions de son accueil et même si au départ, on a pu nous considérer d'un œil...intrigué. Au fil des mois, nous avons découvert un système, des collègues, une administration qui faisaient preuve de beaucoup de professionnalisme. C'est important.

Dans cette période de crise, l'union est indispensable. Elle n'empêche pas de discuter et d'apporter sa contribution et des idées complémentaires. C'est en ce sens que Philippe Pivert et moi travaillons dans cette majorité qui est la nôtre.

Le budget est un acte essentiel de la vie d'une assemblée. J'ai découvert que dans un budget départemental, on ouvrait des lignes de crédits, que l'on consomme au fil des délibérations qui sont adoptées, alors que les communes doivent inscrire dans leur budget des montants déterminés. C'est un grand avantage pour le Conseil général. J'ai cru entendre qu'on vous reprochait presque votre dynamisme. C'est au contraire un atout. Le Président doit être un animateur. Conservez ce dynamisme, il est essentiel. Certes il ne faut pas tomber dans l'autosatisfaction. C'est peut-être un travers national. Le coq gaulois fait volontiers cocorico. Seulement, il a perdu beaucoup de plumes et on l'a aussi plumé. Mais il court, c'est l'essentiel. D'ailleurs, il a bien prouvé qu'il était justement très bon quand il n'avait plus beaucoup de plumes au croupion et savait trouver des idées.

Pour ce qui est du projet de budget pour 2012, il y aura certainement des repositionnements nécessaires en cours d'année. C'est en ce sens que je voudrais avancer trois idées. D'abord, nous sommes ici 39 conseillers, pour un budget d'un milliard. C'est un montant élevé. Pour notre part, avec Philippe Pivert, nous allons nous obliger à vous faire chaque mois un petit compte rendu de quelques lignes sur notre canton pour faire une sorte de bulletin de santé de ce que nous ressentons, des difficultés que l'on y rencontre, de façon permanente. Je crois qu'il est important pour vous de bien savoir ce qui se passe sur le terrain.

En second lieu, nous devons mettre en adéquation toutes les subventions que nous versons aux associations, principalement dans le domaine qui est le mien, le médico-social. Je vous représente à l'ARS, aux côtés de M. Evin : elle avance. Le docteur Fernandez et son équipe sont vigilants, ce sont de très bons professionnels, avec lesquels je suis en contact régulier. On découvre bien le transfert de responsabilités qui nous incombe, et les obligations de sécurité par exemple en cas de maintien à domicile. Au niveau national, on sait décider, mais on transfère ensuite aux collectivités locales, qui assument des charges de personnels, des dépenses supplémentaires, la fiscalité... Il faut donc que, dans le secteur médico-social, chaque subvention réponde bien à l'engagement de chacun. Hier, à la mairie du Chesnay, nous avons eu une discussion sur le financement d'un IME. Chacun doit rester dans son rôle : nous n'avons pas à payer ce que d'autres entités doivent payer. Subventionner une association qui s'occupe de santé scolaire, est-ce une bonne chose ou non ? Je demande donc à la commission emploi, affaires sanitaires et sociales, et je remercie Daniel Level et Ghislain Fournier de leur travail, de faire dès janvier un balayage, un toilettage de tout cela.

Enfin, Michel Vignier n'est pas là et peut-être exprimerait-il sa divergence, mais je veux revenir sur l'assistanat. Hier soir, au comptoir, j'ai vu des gens qui étaient au chômage, parce que leur indemnisation actuelle ne les poussait évidemment pas à accepter un salaire de 1300 euros. Le RSA doit servir avant tout à réinsérer et toutes les subventions que nous accordons doivent permettre à ceux qui cherchent du travail de le trouver. Nous ne devons subventionner que les associations qui apportent du travail, du type de Chantiers Yvelines. Philippe Pivert et moi-même nous abstiendrons ou voterons contre toute subvention à une association qui n'est pas en lien direct avec une mise à disposition de travail ou de service. Nous avons des entreprises qui cherchent de la main d'œuvre et beaucoup de gens au chômage. Avec toutes ces aides, nous avons un travail de fond à faire. J'y tiens et je ne crois pas être le seul, même si, malheureusement, je suis un peu le seul à le dire.

Nous vous remercions encore, monsieur le Président, ainsi que toute votre équipe et nous vous accompagnons dans votre démarche pour 2012.

MME BOUTIN – Philippe Brillault avait un problème de voix, moi également, mais pour le reste, nos voix sont dissonantes. Je ne peux pas adhérer à ce que vient de dire Philippe Brillault. Dans l'action à laquelle je me consacre actuellement, je rencontre beaucoup de personnes dans toute la France et j'en vois beaucoup qui sont en grande difficulté. Je ne veux pas qu'on fasse d'amalgame au sujet des gens au chômage, et qui sont peut-être même au café en train de boire un coup, je ne veux pas qu'on les assimile à des assistés. Cela, je ne le supporte pas et je le dénonce très clairement.

M. MALLE – Les propos de Philippe Brillault ne sont pas convenables dans la bouche d'un élu de la République. Je lui propose...

M. LE PRESIDENT – Ne portez pas de jugement de valeur. La parole est particulièrement libre au sein de notre assemblée départementale...

M. MALLE – Il n'est pas bon de stigmatiser une partie de la population, de la qualifier d'assistée et je convie Philippe Brillault à se reporter aux propos de Pierre Fond, son collègue de la majorité dans laquelle il est heureux. Pierre Fond avait eu des propos tout à fait pertinents sur le RSA et l'assistanat. Ils figurent dans nos comptes rendus et étaient, me semble-t-il, définitifs.

M. FOND – Et je maintiens mes propos.

M. BRILLAULT – Je crois être avant tout un homme du social. Ne voyez pas dans mes propos une tonalité concernant les aides pour des gens qui en ont besoin. Mais il faut y regarder attentivement. Cela s'appelle faire un bilan des réalisations au nom de l'efficacité. Ce n'est pas autre chose. Monsieur Wauquiez, qui fait partie d'une majorité, le dit suffisamment en ce moment.

M. SAINT-AMAUX – Il ne faut pas regarder une personne seulement à un moment donné, il faut regarder son parcours. Nous voyons tous cela dans nos permanences. Quelqu'un est licencié, il cherche du travail, mais après des mois à ne pas en trouver, en arrive parfois à ne plus se lever le matin. Je pourrais vous montrer la photo de quelqu'un qui était directeur de l'information dans une grande entreprise, puis sa photo cinq ans plus tard après un divorce, l'alcoolisme, le licenciement. Vous ne le reconnaîtriez pas. Il a vécu quelque chose que nous n'avons pas vécu. Nous devons prendre en compte l'ensemble de son parcours et pas seulement le moment où il boit.

M. LE PRESIDENT – Vous avez tout à fait raison.

Je donne la parole à Ghislain Fournier, d'autant que Jean-Louis Barth a émis des critiques sur le social.

M. FOURNIER – Vous l'avez rappelé, monsieur le Président, la priorité reste au social, selon l'engagement que vous avez pris au début de votre mandat et que vous tenez. Les crédits pour le social, qui forment une majorité du budget, augmentent de 3%. C'est dire si nous avons la volonté politique de maintenir un engagement fort dans ce domaine.

Je voudrais dire à Jean-Louis Barth que nous aurions pu, certes, nous en tenir à l'exercice de nos compétences légales et limiter ainsi nos dépenses, mais que tel n'a pas été notre choix. Dans les secteurs dont j'ai la charge, l'enfance, la petite enfance, l'action territoriale, nous avons opéré des recentrages ici et là pour mieux assumer nos compétences obligatoires, mais nous menons aussi nombre d'actions qui en sortent. Ainsi, nous subventionnons des berceaux de crèches avec les collectivités locales, ce qui n'est nullement obligatoire, comme nous subventionnons Yvelines Campus à l'intention des adolescents et nous aidons les clubs de prévention. Nous participons à l'aide alimentaire avec les Restos du cœur et la Croix rouge. Nous investissons aussi dans les espaces territoriaux pour y améliorer l'accueil. Les conventions d'objectifs et de moyens que nous

signons avec nombre de villes pour accompagner les publics les plus précaires, comportent des fiches action qui vont bien au-delà de nos obligations légales. Sur l'insertion des 14-25 ans, sur la violence intrafamiliale, nous pourrions laisser l'Etat se débrouiller. Mais nous ne le faisons pas. Sur un plan plus général, notre approche est aussi culturelle : accompagnement de sorties théâtrales, sports – avec le haras de la Cense – accompagnement de jeunes qui ont des conduites addictives ; dans l'humanitaire, création d'associations avec des ressortissants yvelinois originaires de pays en développement. Je pourrais vous donner bien d'autres exemples qui montrent que nous allons bien au-delà de nos compétences légales et qu'en cette période difficile, nous maintenons un effort soutenu pour les publics précaires.

M. DELAPORTE – D'abord je voudrais vous remercier pour la qualité de la présentation de ce budget. Il n'y va pas que de la forme : plus de lisibilité, c'est plus de transparence et donc de démocratie. Cette présentation s'est considérablement améliorée avec l'utilisation d'une nouvelle nomenclature qui hiérarchise les dépenses en missions, programmes et actions. Son utilisation était recommandée, mais elle n'était pas obligatoire et c'est donc votre initiative et celle de votre équipe que je salue. Comme la LOLF l'a fait pour le budget de l'Etat, elle donne un sens politique aux dépenses.

Sur le social, je saluerai comme Ghislain Fournier la priorité que vous lui accordez, à partir d'un autre secteur de notre action. Certes, le social est au cœur de nos compétences, mais nous sommes loin de nous en tenir là, notamment parce que le caractère sain et équilibré de nos finances, par rapport à celles de nombreux départements qui ont des difficultés considérables, nous donne des marges de manœuvre. C'est ainsi que les crédits consacrés aux personnes handicapées, à 164 millions d'euros en 2012, augmentent de 4 % contre 2,5 % pour le budget global : c'est bien là une priorité. Les possibilités d'accueil en établissements vont aussi augmenter de 3 % en 2012, avec les nouveaux foyers d'accueil médicalisé de Sartrouville et de Limay. Le gros budget de 90 millions d'euros consacré aux personnes âgées sert bien sur à financer des prestations, mais aussi à l'amélioration de l'accueil de jour, la lutte contre la maltraitance, la prise en charge des malades d'Alzheimer, c'est-à-dire de l'humain.

Quant au débat sur l'assistance et l'assistanat, il me paraît tout simplement dérisoire dans ce secteur des personnes âgées et handicapées. Il s'agit d'accompagner et de prendre en charge des gens en grande difficulté sociale et personnelle. A ce titre, je salue la rénovation des établissements et l'ouverture de 300 places en EHPAD et en MAPA en 2012.

Un mot encore sur le rapport de la Chambre régionale des comptes puisqu'on l'a souvent cité. La Chambre régionale est une instance juridictionnelle et elle ne fait pas d'observation qui ne soit assortie d'injonction de reversement. Or dans le rapport sur les Yvelines, il n'en est absolument pas question et aucune irrégularité n'est soulevée. La Chambre salue plutôt, en creux car c'est sa manière de faire, la qualité de la gestion budgétaire, le faible niveau de l'emprunt, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité des taux d'imposition. Elle fait aussi des recommandations, que vous avez déjà largement reprises. Je tenais à vous en remercier.

M. LE PRESIDENT – Merci, ce sont des paroles d'expert.

M. LEBRUN – En tant que président de la commission des finances, je ferai une synthèse de la synthèse en cinq points.

D'abord, nous réussissons à maîtriser les dépenses de fonctionnement au niveau que vous aviez fixé, grâce à la pratique, déjà mise en place par vos prédécesseurs, de l'évaluation de nos politiques : tout euro dépensé doit être utile, sinon nous revoyons l'orientation ou abandonnons l'action.

Cette maîtrise, acquise malgré une augmentation de 3,2 % de nos dépenses sociales, permet de maintenir les taux qui font des Yvelines un des départements les moins fiscalisés d'Île-de-France et de dégager un autofinancement au même niveau qu'en 2011, afin de financer une politique d'investissement ambitieuse tout en conservant un endettement limité et des marges de manœuvre

importantes pour les années à venir. Nous en aurons besoin, par exemple parce que les dépenses sociales vont augmenter et que nous allons ouvrir un nouvel établissement pour les adolescents à Mantes.

Au terme de cette synthèse, en tant que président du groupe de la majorité départementale, je veux vous assurer que, comme ils vous ont aidé à élaborer ce budget en faisant les arbitrages nécessaires, les élus de la majorité seront à vos côtés pour réaliser et tenir ce budget ambitieux.

Au passage, en tant que simple conseiller général, je constate que nous sommes de plus en plus nombreux à nous servir des instruments que vous avez mis à notre disposition. De ce fait, nous allons aider à la lutte pour le développement durable en cessant d'avoir recours à des tonnes de papier que nous mettions ensuite à la poubelle chaque mois. Enfin, en tant que conseiller et maire de Viroflay, je me réjouis de voir que, à partir de 2012, les budgets sont mis en œuvre pour les travaux de la partie souterraine du tramway – nous verrons comment ils se dérouleront. Si j'ai un simple regret, il ne concerne pas du tout le Conseil général : c'est que les deux gares SNCF de Viroflay ne seront pas rendues accessibles aux personnes à mobilité réduite avant que le tramway, qui les rejoint, ne soit mis en service. Selon la SNCF, ce ne sera pas fait avant 2017 ou 2018. Le tramway va offrir un moyen de transport moderne, mais certains, arrivés à la gare, ne pourront pas prendre le train.

M. LE PRESIDENT – Je pense que dès la rentrée, nous supprimerons le support papier pour la Commission permanente. Pour l'assemblée départementale, cela prendra un peu plus de temps. Mais je remercie ceux qui font des efforts pour se servir de leur i-pad.

M. TETART - Comme chaque année à l'occasion du budget, on soulignera l'importance des infrastructures de transport et certains diront que l'effort n'est pas à la hauteur d'une situation, grave en effet. Néanmoins, le Département fait des efforts allant au-delà de ses compétences obligatoires, dans ce domaine également. Jean-Louis Barth demandait jusqu'où il faut s'engager sur les OIN, puisque c'est l'Etat qui en est responsable. Je serais tenté de poser la même question pour les déplacements, puisque c'est le STIF et la Région qui en sont responsables et qu'il y a des recettes affectées avec le versement transport et la tarification. Dans ce domaine, le Département est au fond un facilitateur, mais un facilitateur très actif. Les dépenses de fonctionnement pour la mobilité augmentent de 3 % et nous les avons réorganisées, suite aux débats qui ont eu lieu, en ce qui concerne l'aide aux anciens combattants, aux circuits spéciaux, et aux usagers scolaires pour lesquels le soutien augmente fortement. La comparaison avec les autres départements montre que nous nous rapprochons de ce qui est un niveau à peu près homogène de soutien aux usagers. Aller plus loin serait dangereux. Lors de la dernière réunion du STIF, on a évoqué une tarification unique du passe navigo, le dézonage du week-end, le complément ticket lorsque le passe navigo vaut pour des zones restreintes. Tous ces éléments sont intéressants mais nous ne savons pas quelles seront les répercussions sur les finances des départements. Vous avez interrogé le président du STIF par courrier à ce sujet. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse. Il est donc sage d'en rester à la pratique actuelle pour l'aide au fonctionnement, tant que nous n'avons pas une vue claire des conséquences de ces transformations importantes et intéressantes.

Sur l'investissement, il n'est plus à démontrer que nous faisons l'effort nécessaire. Vous avez rappelé la liste des projets en cours. Chaque fois que nous sommes assurés qu'il est possible d'agir sereinement, qu'il n'y a pas de contentieux soulevé par une association, nous sommes au rendezvous de l'investissement. Pour la TGO par exemple, nous aimerions inscrire plus de crédits. Nous avons réservés 100 millions d'euros, mais cette année encore nous n'inscrivons que 500 000 euros d'études, faute d'avoir un calendrier. Dans le contexte difficile que nous connaissons, il est difficile de réserver des sommes dans le budget quand on ne sait pas quand on pourra en faire des autorisations de programme.

S'agissant des transports en commun, là où nous sommes partenaires du STIF et de la Région, nous aimerions pouvoir consommer les crédits que nous avons mis en réserve. Nous restons disponibles.

Nous le sommes aussi pour travailler sur les lignes de bus. Nous avions un projet de TransYvelines, comme d'autres avaient des projets de transEssonne et autre. Mais il n'y a plus de dialogue sur cette question. Nous restons disponibles pour participer aux aménagements de routes départementales qui seraient nécessaires, mais le STIF ne répond plus. Là encore, nous avons une grande disponibilité sans pouvoir passer à l'opérationnel.

En revanche, il nous reste des domaines où nous pouvons travailler seuls. Sur les pistes cyclables, du moins, sujet consensuel, la Région nous accorde des subventions de façon automatique. Nous avons donc augmenté de un million les crédits pour pistes cyclables le long des routes départementales. Pour le reste, nous sommes plutôt des facilitateurs d'intermodalité. Le fait que nous prenions en charge les dépassements pour les parcs relais ou les gares routières est apprécié des collectivités. Nous accentuerons cette politique. Peut-être même aiderons-nous les communes non plus en fonctionnement, mais pour assurer les investissements, par exemple pour rendre les arrêts de bus accessibles sur les circuits spéciaux – nous le faisons déjà pour les abribus.

Sur toutes ces questions, nous restons ouverts. Par exemple, on nous reproche de nous désengager à propos des lignes régulières en ne conservant que l'aide incitative. Les contrats de type 2 sont en train de remplacer les modalités précédentes. Mais nous sommes disponibles pour étudier, en concertation avec le STIF, tout progrès possible. Pour cela, il y a une condition : qu'il y ait quelqu'un au bout du fil.

M. LE PRESIDENT – Cela illustre bien les difficultés que nous avons, au quotidien, à travailler avec le STIF.

M. MALLE – je reviens d'abord sur la présentation du budget. Il se présente sous des couleurs chatoyantes, mais il faut relativiser, notamment dans la comparaison avec d'autres départements, y compris en euros par habitant. Comparer les Yvelines et la Seine-Saint-Denis...

M. LE PRESIDENT – A aucun moment je n'ai fait cette comparaison, j'ai toujours pris l'Essonne et le Val d'Oise.

M. MALLE – A certains moments, c'était une comparaison avec l'ensemble des départements. Il faut la relativiser.

Ensuite, Jean-Marie Tétart, comme d'autres collègues de la majorité, s'est réjoui de ce que le Département intervienne hors du cadre de ses compétences légales. Je peux le suivre, puisque le groupe des élus de gauche est en faveur de la clause de compétence générale. Mais où est la cohérence entre l'UMP et le gouvernement dont la réforme territoriale vise à terme – un terme proche – à spécialiser les différentes collectivités territoriales et à assigner au Département et à la Région des domaines bien précis ?

M. LE PRESIDENT – La cohérence est claire et même lumineuse : nous pallions la carence de ceux qui devraient travailler avec nous, le STIF et la Région, dans toutes les circonstances. Nous nous substituons à eux. Je me réjouis donc de la suppression des compétences croisées afin que nous puissions enfin avancer au service des Yvelinois. (applaudissements)

M. LEQUILLER – Pour poursuivre le propos du Président, voici un exemple très concret sur lequel nous souhaiterions la cohérence : le blocage de la Région sur le lycée international de Saint-Germain-en-Laye. Certains d'entre vous ont écrit à Jean-Paul Huchon, mais la situation devient insupportable. S'il arrive un accident dans cet établissement, la responsabilité de la Région sera très forte, car les enfants s'y trouvent dans des conditions de sécurité tout à fait à la limite.

Autre exemple sur lequel j'aimerais bien que la Région intervienne, c'est l'internat d'excellence. Il me semble qu'il y a un élément idéologique là derrière, parce que c'est le Président de la

République qui a inventé ces internats d'excellence. Cet internat accueille des enfants de zones en difficulté de toutes les Yvelines et la Région n'intervient pas. Donc, la cohérence, d'accord. Elle signifie que les départements s'occupent des collèges et les régions des lycées et que pour les cités scolaires, comme le lycée international, il y a une répartition entre les deux en fonction du nombre des élèves. J'aimerais que la Région applique les règles. Je demande à tous les conseillers généraux de me soutenir dans ce dossier. J'ai demandé plusieurs rendez-vous à la vice-présidente de la Région en charge des affaires scolaires. Je les ai obtenus au bout d'un certain temps pour m'entendre répondre non. Le Président a écrit un bon nombre de fois à Jean-Paul Huchon qui fait des réponses sympathiques mais non suivies d'effet. L'ensemble des autorités rectorales et académiques attendent aussi avec impatience que la Région s'engage dans cette affaire. Pour en terminer sur ce point, il serait bon, dans le cadre de la réforme qui s'appliquera en 2014, que la responsabilité des collèges et des lycées soit confiée à une seule collectivité, pour régler ce genre de problème.

Je veux aussi répondre à M. Barth sur l'effort du Département, en ce qui concerne le domaine scolaire, comme d'autres collègues l'ont fait pour le secteur dont ils ont la charge. L'importance de cet effort est reconnue par tous, ici comme au CDEN. S'agissant de la réserve des collèges, on l'a effectivement limitée pour les établissements qui ont plus de 50 % de leur dotation en réserve. Nous les avions d'ailleurs alertés il y a deux ans. Une telle situation n'est ni normale ni saine. Quant au fait que nous n'intervenions pas pour les manuels scolaires ni pour les frais d'accompagnement des enfants en voyage scolaire, on sort là complètement des attributions du Conseil général. Enfin, rappelons tous les efforts que nous faisons pour l'équipement informatique, pour les tableaux numériques interactifs...

M. LE PRESIDENT – Et pour aider les communes.

M. LEQUILLER - ...en partenariat avec l'inspection d'académie. Tout cela concourt vraiment à améliorer la qualité de l'enseignement : dans ce domaine comme dans bien d'autres, nous allons audelà de ce qui est de notre responsabilité directe.

M. GOURDON – Je souhaite réagir aux propos de Pierre Lequiller sur la Région. Je ne veux pas m'exprimer en son nom, je n'ai pas qualité pour cela, mais chacun devrait peut-être balayer devant chez soi. Dans un collège de mon canton, il est de plus en plus difficile de se déplacer car les carreaux de sol se décollent; les sanitaires nécessitent des travaux. On les demande depuis un an, ils ne sont pas envisagés avant l'été prochain, ce qui laisse les élèves dans une situation désastreuse. Certes le Département fait des efforts importants pour les collèges, j'en suis le témoin dans les quatre établissements de mon canton. Mais il y a bien des choses à améliorer. Donc pour tenir les propos qu'on vient d'entendre sur la Région, il faut d'abord être irréprochables. Enfin, nous avons demandé une étude sur la tarification de la demi-pension depuis trois ans. Elle est annoncée, mais nous l'attendons toujours.

M. LE PRESIDENT – C'est un mauvais procès. J'ai déjà répondu à cette question ici-même. On va ouvrir le débat. Mais cela n'a rien à voir avec la politique de la Région. Il se pose un problème concret, celui d'un lycée international qui participe à l'attractivité du territoire, comme le lycée franco-allemand de Buc. J'ai personnellement effectué plusieurs démarches en tête-à-tête avec le président Huchon, rien n'a avancé sur ce dossier. Je suis conseiller général depuis assez longtemps pour savoir que sur les deux collèges dont je m'occupe dans mon canton de Versailles, il y a au quotidien des soucis de cette nature. C'est notre rôle que de faire remonter cette information. Mais il y a une volonté politique très forte du Département d'être réactif, et j'en remercie Jean-François Raynal pour l'aide qu'il nous apporte en sa qualité de vice-président chargé des bâtiments départementaux. Les chefs d'établissement, lorsqu'ils arrivent d'un autre département, sont les premiers à reconnaître l'importance de l'effort que le nôtre consent. Ce que nous demandons, c'est

une collaboration, pas de porter un jugement de valeur pour savoir quelle collectivité fait mieux que l'autre. Nous voulons travailler ensemble au même moment pour des raisons de calendrier, tout simplement. J'ai demandé à Pierre Lequiller d'intervenir, mais en vain. Il y a en effet un sectarisme – vous me connaissez, je pèse mes mots – qui mène à ne pas nous accompagner sur certains dossiers en partant, je ne sais pourquoi, du principe que le lycée international de Saint-Germain-en-Laye, à la différence d'ailleurs du lycée franco-allemand de Buc, serait élitiste. Je ne comprends pas. Ce lycée participe au rayonnement des Yvelines et facilite l'installation de sociétés internationales, en raison de la qualité de l'enseignement qu'il prodigue. Nous avons le même intérêt. Ce que nous voulons, c'est avancer comme nous avons, dans le cadre de notre plan pluriannuel d'investissement, participé à la réhabilitation ou la reconstruction de 60 de nos 115 collèges publics. C'est un effort sans précédent, à tel point que nous sommes cités en exemple et que, eu égard à la puissance financière du Département, les propositions circulent pour que nous reprenions les lycées et qu'il n'y ait plus qu'un seul interlocuteur pour les deux types d'établissements scolaires.

M. LEQUILLER – Je voudrais répondre à Jean-Michel Gourdon que les deux problèmes sont complètement différents. S'agissant d'un collège, nous suivons le dossier et les travaux seront réalisés. Le lycée international fait l'objet d'un programme de réhabilitation d'ensemble, avec une clé de répartition des dépenses pour tous les travaux qui est clairement fixée, le Département payant au prorata du nombre d'élèves du primaire et de collégiens, la Région du nombre de lycéens. Le problème est que nous ne parvenons pas à avancer. J'ai un petit espoir cependant : il paraît que la vice-présidente du Conseil régional en charge des affaires scolaires viendra visiter l'établissement en février. C'est le moment pour ceux qui ont bien voulu nous accompagner dans notre demande, d'intervenir de nouveau auprès d'elle ou de Jean-Paul Huchon. Je les en remercie.

M. LE PRESIDENT – Tous les inscrits se sont exprimés. Je donne la parole à François Deligné pour une explication de vote du groupe des élus de gauche.

M. DELIGNE – D'abord, comme ce n'est pas la première fois que nous abordons cette question du lycée international, je voudrais dire que, personnellement, je suis très attentif à la situation et que je me suis rendu sur place avec Pierre Lequiller et la troisième commission. J'ai bien senti qu'il y avait un problème de communication. André Sylvestre et moi-même avons d'ailleurs indiqué que s'il y avait une telle incompréhension sur la représentation que la Région avait de cet équipement, nous étions prêts à communiquer. Mais je ne voudrais pas que chaque fois qu'on débat de la politique du Département, qui offre suffisamment de sujets, on en revienne à cet équipement, qui est très spécifique. Sur nos collèges nous avons aussi des attentes, par exemple pour la restauration scolaire. Nous avions donné des exemples de ce qui se fait dans d'autres départements. Je ne voudrais pas qu'on mette systématiquement en avant cet élément dès qu'il y a débat sur la politique départementale.

M. LE PRESIDENT – Cela reste néanmoins un élément préoccupant, tant sur le plan éducatif que sur le plan économique.

M. DELIGNE – Je le comprends parfaitement, mais c'est un peu comme sur les transports. Pendant des années, avant le STIF, il y avait le STP. Je n'ai jamais entendu la majorité se plaindre du fonctionnement du STP, qui était complètement antidémocratique. Le STIF, qui part de cette histoire difficile du STP, a encore beaucoup d'efforts à faire pour se rapprocher des territoires et améliorer la communication avec les collectivités locales. Je suis d'ailleurs prêt, et je l'ai fait lors de rendezvous avec le Département et la CASQY, sur des dossiers que nous défendons ensemble, à aller dans ce sens. Mais il faut essayer d'avancer de façon constructive. Cela donne l'impression d'être très partisan quand, pendant des années on n'a rien eu à reprocher au STP et que maintenant, dès qu'on

parle de transports, on s'en prend tout de suite au STIF. Pour ma part, je suis prêt à travailler avec d'autres collectivités, comme nous l'avons déjà fait, sur un objectif commun, y compris en s'adressant au STIF.

Le budget est l'acte majeur d'une assemblée, qui traduit les orientations retenues et permet leur mise en œuvre. Dans différents domaines, si nous avions eu la responsabilité de l'exécutif, nous aurions affirmé plus nettement des priorités. Dire de certains thèmes qu'ils en sont est une chose, le traduire dans le budget en est une autre. Par exemple, sur la politique sociale, la chambre régionale des comptes fait le constat, page 18, que notre département – l'un des plus riches de France – fait partie des cinq départements métropolitains dont les dépenses d'aide sociale par habitant sont les plus faibles. Réaffirmer que la politique sociale doit être une véritable priorité départementale est donc nécessaire pour prendre en compte les Yvelinois les plus fragiles, qui sont encore plus fragilisés par la crise.

Parmi les autres orientations, on a souvent parlé, à propos de la politique départementale pour le développement économique des critères à appliquer. Jacques Saint-Amaux rappelle avec raison qu'il faut aussi donner une stratégie pour les territoires. Nous avions lancé des alertes et fait des propositions sur la politique économique. La Chambre régionale des comptes a fait des observations. J'ai bien noté qu'on a commencé à en tenir compte. Je m'en félicite par avance. Mais pour le budget primitif de 2012, l'ensemble des élus du groupe de gauche va voter contre.

M. LE PRESIDENT – Je reviens brièvement sur ces interventions : beaucoup de réponses ont été apportées par les vice-présidents, que je remercie.

Aux élus de gauche, je réaffirme que la majorité souhaite en effet maintenir la stabilité fiscale, alors que nous n'avons plus guère d'autonomie dans ce domaine. Il n'y aura donc pas de hausse d'impôt. S'agissant de la demande de recentrage des CDOR, une commission va travailler à la rentrée pour remettre en œuvre ce dispositif. Les premiers CDOR, ceux de Houdan et de Jouy-en-Josas ont été signés en juin et septembre 2006 et je viens de signer le centième. Six ans plus tard, il est assez normal d'ouvrir de nouveau le débat. Un recentrage sur les logements sociaux, pourquoi pas. Mais cela n'exclura pas toute aide du Département par ailleurs.

Jacques Saint-Amaux a mis l'accent, à juste titre, sur la réindustrialisation de l'axe Seine. J'en ai déjà largement parlé, car c'est en effet fondamental. Je suis très engagé sur ce dossier, non seulement comme président du Conseil général, mais comme président de l'EPAMSA. J'ai multiplié les réunions avec Antoine Rufenacht et nous venons de réunir le comité de pilotage à Andrésy. J'entends bien que le Conseil général pèse fortement sur le développement de l'axe Seine. Pour répondre à Jean-Louis Barth, les trois millions d'euros des « initiatives métropolitaines » sont justement inscrits pour l'axe Seine. Nous verrons dans le courant de l'année quelle forme prendra cette contribution. Au départ, il ne s'agissait que d'une discussion entre Paris et les Normands. Il était important que les Yvelines participent et puissent porter leurs projets, car il y va de l'attractivité du territoire et de la création de richesses. Jacques Saint-Amaux l'a bien dit : c'est parce que les entreprises créeront des richesses que nous pourrons les redistribuer à ceux qui en ont besoin.

De Philippe Brillault, je retiens sa solidarité avec le groupe de la majorité départementale et je l'en remercie.

Ghislain Fournier et Olivier Delaporte ont bien montré, en réponse à François Deligné, que d'une année sur l'autre, nous faisons plus pour le social et nous faisons plus que nos obligations légales. Si le montant des dépenses par habitant est moins élevé dans les Yvelines, c'est parce que notre pression fiscale est moindre également. Mais proportionnellement, nous donnons autant, sinon plus, que d'autres départements, et l'on sait combien le social a tenu à cœur à mes prédécesseurs.

Jean-Marie Tétart qui nous représente au STIF est le mieux à même de défendre nos dossiers. Pour ceux qui s'étonnent de la mauvaise collaboration entre les uns et les autres – je ne porte pas de jugement de valeur – je rappelle que, pour la tangentielle nous avons réservé 100 millions depuis des années. On nous fait relancer des études constamment. Mais nous avons tous ici une véritable

volonté de faire aboutir les dossiers. Il n'y a pas de raison de ne pas y parvenir. Les années d'attente sont longues et les mandats sont courts.

Pierre Lequiller est intervenu sur l'internat d'excellence, le lycée international et les collèges. Oui, soyons vigilants sur ce qui se passe dans chaque collège. Mais il vous appartient de faire remonter l'information. Soyez assurés que la direction de la jeunesse et des sports y est très attentive.

Nous pouvons passer aux votes.

S'agissant du budget principal, je vous propose d'adopter le budget primitif 2012

- Par nature conformément à la délibération du 10 juillet 2003,
- Par chapitre budgétaire pour vous permettre de vous prononcer sur chacun d'entre eux, conformément à l'article L 3312-1 du code général des collectivités territoriales

Equilibre général du budget principal :

Mouvements réels et d'ordre : 1 550 135 789 euros Mouvements d'ordre 231 410 812 euros Mouvements réels 1 318 724 977 euros Section d'investissement : 537 731 748 euros Section de fonctionnement : 1 012 404 041 euros

Le budget principal de l'exercice 2012 est adopté avec 28 voix pour et 11 voix contre (groupe des élus de gauche).

Les budgets annexes en recettes et en dépenses de la maison de l'enfance Yvelines (7 225 398 euros), du centre maternel de Porchefontaine (4 111 893 euros), du foyer Sully (200 000 euros), du musée départemental Maurice Denis le Prieuré (2 182 475 euros), de l'institut de formation sociale des Yvelines - école départementale de puériculture (1 289 920 euros), successivement mis aux voix, sont adoptés avec 11 voix contre (groupe des élus de gauche).

- M. LE PRESIDENT Outre les informations budgétaires que je viens d'énumérer, je vous propose de statuer sur les points suivants :
- 1) la fiscalité directe et allocations compensatrices : produit global arrêté à 386,3 millions d'euros.
- 2) L'emprunt d'équilibre : 167.8 millions d'euros.
- 3) Fixe à 1,60 % le taux directeur d'évolution maximum des enveloppes budgétaires déterminant les prix de journée 2012 des établissements sociaux et médico-sociaux habilités et tarifiés par le Département, dont :
 - a) Pour le secteur des personnes âgées : dans la limite des 1,60 % précités, 1,28 % au titre des reconductions des budgets et 0,32 % au titre des mesures d'ajustement,
 - b) Pour le secteur des personnes handicapées : dans la limite des 1,60 % précités, 1,20 % au titre des reconductions des budgets et 0,40 % au titre des mesures d'ajustement.
- 4) l'affectation aux collaborateurs de cabinet d'une somme de 640 214 euros au titre de l'exercice 2012.
- 5) les nouvelles modalités financières pour le versement des subventions.

La délibération, mise aux voix, est adoptée avec 28 voix pour et 11 voix contre (groupe des élus de gauche).

Le budget primitif de l'exercice 2012 est ainsi adopté.

M. LE PRESIDENT – Nous abordons maintenant la suite de l'ordre du jour.

Admissions en non valeur

M. DELAPORTE, *rapporteur* – Il s'agit d'admettre en non valeur des créances qui, malgré tous les efforts du payeur départemental, restent irrécouvrables, en particulier de faibles trop perçus d'allocations sociales et des créances d'entreprises en liquidation. Le total pour 2011 est quand même de 424 451 euros.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Garantie d'emprunt à la société d'HLM « La Lutèce »

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le Département a accordé sa garantie en 1998 à la société d'HLM « La Lutèce », absorbée en 2005 par « France Habitation ». Cette dernière a renégocié ses emprunts et il vous est proposé d'entériner ce changement.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Subvention de fonctionnement à l'UDAC 78

M. Wane, *rapporteur* – Il vous est proposé d'allouer à l'Union Départementale des Yvelines des Associations de Combattants et Victimes de Guerre une subvention d'un montant de 3 000 euros, au titre de l'exercice 2011, pour lui permettre de verser les aides et secours accordés aux anciens combattants et aux ayants droit.

La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Comité des œuvres sociales du personnel

M. LE PRESIDENT – Cette convention transitoire avec le comité des œuvres sociales permanentes des personnes de la Préfecture et du Département est importante car le COSPPDY gère notamment le restaurant.

M. LEBRUN, *rapporteur* – Le COSPPDY gère également la crèche et ces équipements sont utilisés par les personnels d'autres structures, mais jusqu'à présent, seuls la Préfecture et le Département les subventionnent. En attendant d'élaborer une convention plus précise pour 2013, il vous est proposé de signer pour 2012 une convention transitoire afin de faire participer également les autres organismes bénéficiaires.

M. LE PRESIDENT – C'est la raison pour laquelle nous avions dénoncé cette convention. Les personnels de la ville de Versailles, du SDIS, de la police utilisent aussi le restaurant. Il convient que chacun mette la main à la poche.

M. Lebrun – De plus, il y a des travaux à prévoir, qui ne sont pas négligeables. La commission des Finances et des Affaires générales a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

CDOR

MME BOUTIN, rapporteur – Il vous est proposé d'adopter dix nouveaux contrats de développement de l'offre résidentielle pour clôturer les engagements de ce dispositif exceptionnel. Au total 101 contrats ont été signés depuis 2006. Les dix derniers projets concernent la communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines, Buc, Buchelay, Carrières-sous-Poissy, Guyancourt, Orgeval, Poigny-la-Forêt, Poissy, Gargenville et Vernouillet, pour une programmation sans double compte de 4 474 logements sur 2011-2013, dont 29 % en locatif social. L'aide forfaitaire prévisionnelle totale est de 15 319 000 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je souligne que 29 % de ces logements seront en locatif social et 2 % en cession sociale, ce qui reflète bien ce que sont ces contrats. La commission que j'ai instituée pour faire évoluer ce dispositif va y réfléchir.

M. GOURDON – A l'occasion de cette délibération, nous souhaiterions obtenir des éclaircissements sur les modalités du CDOR. Le groupe des élus de gauche se félicite d'avoir obtenu une révision des critères d'éligibilité. Mais c'est une première étape et il faut aller plus loin pour que le dispositif favorise davantage la construction de logements accessibles aux classes moyennes. Une étude des élèves de Sciences Po montre que, malgré les efforts consentis par le Département avec les CDOR et l'EPFY, ces classes moyennes ont des difficultés à se loger. Souvent, l'arrivée de résidents de Paris et de petite couronne force des Yvelinois à chercher à se loger en province.

Nous prenons acte de la mise en place, à notre demande, d'un groupe de travail chargé de revoir les critères d'éligibilité et nous souhaitons que dans la prochaine convention figure le détail de la répartition des différents types de logements sociaux, PLS, PLUS, PLAi. Compte tenu des moyens consacrés par le Département à ce dispositif – 210 millions d'euros avez-vous rappelé, ce qui est très important – les critères d'attribution doivent être définis de façon à augmenter la part de logements sociaux dans les CDOR.

M. LE PRESIDENT – D'autres, au sein du groupe de la majorité, ont souhaité également modifié le CDOR et je le souhaitais moi-même, au bout de six ans. Nous sommes donc unanimes à vouloir remettre en chantier ce dispositif tout à fait innovant. Notre Département est le seul à l'avoir engagé. Je veux souligner la qualité du travail accompli, et également le rôle fondamental de l'EPFY, qu'Aude Debreil a porté sur les fonts baptismaux : sans ce portage foncier, jamais les communes n'auraient pu construire autant. Face aux 210 millions engagés, il y a en effet 40 000 logements.

M. Deligne – Nous voterons, bien entendu, cette délibération. Ce dispositif est une très bonne chose, surtout avec la crise du logement que nous connaissons. Corriger les critères d'éligibilité pour éviter des inéquités était très important. C'est fait : les dix nouveaux contrats qu'on nous propose sont le fruit de cette modification des critères, et nous pouvons nous réjouir collectivement d'avoir été écoutés. Le groupe de travail est une très bonne chose.

Pour ce qui est des critères sociaux et l'aide prioritaire au logement social, vous proposez un groupe de travail. C'est très bien en effet, car il y faudra du temps.

M. LE PRESIDENT – En effet, ce ne sera pas facile.

M. DELIGNE – Nous sommes début 2012, et la génération de CDOR en cours va jusqu'en 2013. C'est donc le bon moment de réfléchir, si l'on veut éviter l'effet de retard que nous avons connu pour la mise en application des critères d'éligibilité revus - certains en ont un peu souffert. En mettant le

groupe de travail en place maintenant, nous pourrons travailler sereinement en amont, comme nous l'avons fait la fois précédente, pour la nouvelle génération.

M. LE PRESIDENT – Il faudrait que ce groupe puisse apporter des conclusions dans le semestre.

M. Deligne – Le groupe des élus de gauche est prêt à y contribuer.

D'autre part, les 29 % de logements sociaux annoncés sont-ils bien des logements locatifs ou y incorpore-t-on l'accession sociale à la propriété ?

M. LE PRESIDENT – C'est uniquement le locatif aidé. Nous avons eu des demandes récurrentes de certains élus qui, considérant qu'ils ont trop de logements sociaux, voudraient déroger à la règle. Ce sera au groupe de travail de voir la question, car les intérêts des communes sont très différents.

M. RAYNAL – Ne doutant pas du résultat du vote, je tiens à remercier le Département pour les outils qu'il a créés, notamment l'EPFY. Le dossier de Carrières-sous-Poissy démontre bien l'intérêt de cet établissement foncier : lors de la naissance de l'EPFY, les premiers terrains achetés ont été ceux de Carrières-sous-Poissy, sans qu'on sache vraiment quelle serait leur destination. Simplement, le fait de les avoir achetés a permis d'en faire ce que nous en faisons aujourd'hui. Même avec la révision des critères, sur laquelle nous étions tous d'accord, la manne financière pour la commune de Carrières et la communauté de communes dont elle fait partie, est quand même de près de sept millions d'euros. C'est une vraie possibilité de participer à la surcharge foncière ou à des travaux nécessaires pour accueillir la nouvelle population de ces 2500 logements. Je veux donc dire à quel point le CDOR répond à l'effort nécessaire de construction. Les communes qui savent saisir la balle au bond peuvent en bénéficier largement.

M. LE PRESIDENT – Les communes bénéficiaires en sont bien conscientes.

M. TISSIER – A propos des CDOR, je souhaiterais quand même qu'on soit attentif aux effets de la concentration d'un trop grand nombre de logements au même endroit, notamment pour la circulation, puisque la voirie et le transport n'existent pas.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai, et ces constructions doivent s'intégrer dans le schéma départemental pour un développement équilibré des Yvelines. Le Département intervient aussi quand les communes procèdent à la révision de leur PLU pour faire intégrer ces observations dans les documents d'urbanisme. Si tel n'est pas le cas, le Département se réserve le droit de refuser un CDOR. Il en garde la maîtrise et met des conditions de nature à éviter des implantations comme celles qui, par le passé, se sont révélées désastreuses dans certaines communes

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. DELIGNE – Je tiens à remercier l'Assemblée pour la commune de Guyancourt, dont le conseil municipal a émis un vote à l'unanimité.

Contrats départementaux

M. PLANCHENAULT, *rapporteur* – Il vous est proposé aujourd'hui six contrats départementaux, ceux de Chatou, Fourqueux, Houilles, la Queue-lez-Yvelines, Limay et Vernouillet, pour un engagement total de plus de 19 millions d'euros, sur lequel la participation départementale serait de 2 715 000 euros pour les exercices 2012 à 2014. Il vous est également proposé d'accepter de prolonger d'un an, soit jusqu'en juillet 2013, le contrat de Bailly, en raison de contraintes techniques.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Bonification du taux de subvention des contrats départementaux

M. LE PRESIDENT – Nous avions eu un débat à ce sujet avec Philippe Esnol. Et voilà que, divine surprise, Conflans-Sainte-Honorine est réintégrée parmi les bénéficiaires de cette aide. Comme il s'était beaucoup battu pour cela, Fanny Ervera aura plaisir à le lui apprendre.

M. LEVEL, *rapporteur* – Je ne suis pas certain que ma commune de Fourqueux y parvienne un jour... Il vous est proposé de fixer, pour 2012, les taux d'éligibilité suivants pour les contrats départementaux : un taux de logement sociaux dans la commune supérieur à 50 %; un taux de logement sociaux dans la commune compris entre 20 % et 50 % et un potentiel financier par habitant inférieur à la moyenne départementale de la strate démographique correspondante minorée de 10 %. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, Conflans-Saint-Honorine est de nouveau éligible. Ce sont au total 21 communes qui bénéficieront de la bonification en 2012.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à la majorité.

M. SAINT-AMAUX – En premier lieu, permettez-moi une observation sur la forme : on a voté sur les contrats départementaux, et on vote sur la bonification du taux ensuite. J'aurais préféré qu'on procède en ordre inverse. Je veux surtout répéter que les critères financiers qui sont retenus ne sont plus de véritables indicatifs de la richesse ou de la pauvreté d'une commune. Je souhaitais donc qu'on en discute en commission et qu'on les revoie. J'avais cru comprendre qu'il y aurait une commission à ce sujet en octobre. J'ai sans doute mal retenu octobre de quelle année! C'était pourtant la troisième fois qu'on me disait qu'il y aurait une commission.

Je ne peux donc pas être pour cette délibération – et ce n'est pas à cause de Limay, même avec les nouveaux critères, la commune ne serait pas bénéficiaire. Mais il y a là un problème d'équité. Quand je vois certaines communes classées en villes pauvres – et je ne leur en veux pas – je me dis que nous ne devons pas vivre dans le même département!

M. LE PRESIDENT – Les choses sont très précises. Ces critères sont utilisés pour trois types de délibérations : le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, que l'Etat a maintenu et abonde alors même que la taxe a disparu ; le fonds de péréquation des droits de mutation pour les communes de moins de 5000 habitants ; le taux de bonification des contrats départementaux, dont il est question aujourd'hui. Jacques Saint-Amaux avait en effet soulevé la question à la séance de juillet et j'avais alors répondu qu'un groupe de travail animé par Maurice Solignac se réunirait pour étudier ces critères afin de mieux cerner qui est riche ou pauvre et a le droit ou non à une bonification. Mais en raison des réformes en cours, et donc de nouvelles données fiscales, il nous a semblé utile d'attendre le début de 2012 pour connaître les possibilités qui nous seraient offertes avec la réforme complète de la fiscalité.

Dès le printemps, – de l'année 2012, monsieur Saint-Amaux – et avant cela même, la commission se réunira sous la présidence de Maurice Solignac. Nous avons à l'esprit d'introduire de nouveaux critères objectifs, notamment le nombre de bénéficiaires du RSA et de l'APL par commune ou le nombre de logement sociaux. Cela n'empêchera pas que, comme toujours, certaines communes se trouveront juste en dessous du seuil. C'était le cas de Conflans-Sainte-Honorine : au-dessus une année, en dessous la suivante, elle est de nouveau bénéficiaire. En tout cas nous allons essayer

d'élargir les critères pour qu'ils soient bien représentatifs, comme beaucoup ici le souhaitent, de la richesse de la commune.

M. SOLIGNAC – Effectivement nous ne disposons pas encore des statistiques. Il y a beaucoup de changements, y compris dans la définition du potentiel financier agrégé par exemple. Je propose donc d'abord une réunion de formation, qui aura lieu le 20 janvier au matin. La réunion est ouverte à tous ceux qu'elle intéresse.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec une voix contre (M. Saint-Amaux).

Contrats eau

M. Bel, rapporteur – Les communes de Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Sartrouville répondent aux conditions pour obtenir un contrat eau. D'autre part, il vous est proposé d'adopter également les suppléments aux contrats en cours du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette et du syndicat intercommunal d'aménagement de la Mauldre supérieure et de ses affluents. Sur un total de travaux de 2 700 000 euros, la participation du Département sera de 517 875 euros.

La commission des Contrats avec les communes et leurs établissements publics a émis un avis favorable à l'unanimité.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud (deux délibérations)

M. RAYNAL, *rapporteur* – Certains collègues vont pouvoir constater combien le Département œuvre pour l'entretien, la restauration et la rénovation de nos collèges. Cette action s'inscrit dans un plan d'ensemble d'importance pour les 115 collèges, et je peux rassurer Jean-Michel Gourdon : quand des travaux sont nécessaires en urgence, on les fait. Ce sera le cas, rapidement, pour celui des Clayes-sous-Bois.

Il s'agit ici de deux délibérations concernant le collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud. La première concerne une autorisation de programme d'un peu plus de dix millions d'euros pour la dernière tranche des travaux. La seconde concerne l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme sur chacune de ces deux délibérations.

- M. TISSIER Puisque Jean-François Raynal s'occupe des cas individuels, je serai heureux de l'entretenir dès qu'il peut d'un collège qui pose problème et sur lequel j'ai du mal à obtenir des réponses.
- M. RAYNAL Je suis tout à fait d'accord pour discuter de ce collège « Saint-Exupéry » à Andrésy, mais je voudrais qu'on évite toute polémique. Il faut donc cesser de dire que vous n'avez pas de réponse à vos questions, car ce n'est pas le cas.
- M. TISSIER Il y a plus de trois semaines que j'ai écrit au Conseil général à ce sujet et je n'ai toujours pas de réponse.

Pour chacune des deux délibérations, les conclusions du rapport, successivement mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Georges Pompidou » à Orgerus

M. TETART, *rapporteur* – Il s'agit d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège « Georges Pompidou » à Orgerus pour un montant de 560 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Louis Lumière » à Marly-le-Roi

M. TAUTOU, *rapporteur* – Il s'agit simplement d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du collège «Louis Lumière» à Marly-le-Roi avec l'équipe retenue au terme d'un appel d'offres qui a reçu 25 réponses.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Collège « Georges Sand » à Magnanville

M. VIALAY, *rapporteur* – Encore un exemple de collège pour lequel le Conseil général se mobilise, le collège « Georges Sand » à Magnanville. Il vous est proposé d'attribuer le marché d'ordonnancement, pilotage et coordination pour la restructuration de l'établissement, y compris la demi-pension.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Opérations de modernisation des routes départementales

M. RAYNAL, rapporteur – Il vous est proposé de prendre en considération l'opération d'aménagement d'un giratoire sur la RD 190 à Carrières-sous-Poissy, d'individualiser pour ce faire une autorisation de programme de 1 265 000 euros au titre du PME 2011 et d'autoriser la signature d'une convention avec la communauté d'agglomération des deux rives de Seine, qui a engagé l'aménagement de la ZAC au sud de cette route départementale.

Par ailleurs, il vous est demandé de réévaluer de 80 000 euros l'autorisation de programme pour le réaménagement d'un échangeur avec l'A 10 à Longvilliers.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme sur chacune de ces deux délibérations.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Domaine des Bréviaires

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Le Département a mis à disposition des haras nationaux des locaux au domaine des Bréviaires, utilisés comme magasin de vente. Dans le cadre de la valorisation de ce domaine dans diverses politiques départementales, il vous est proposé de conclure une nouvelle convention d'occupation domaniale pour une redevance dont la part fixe sera de 950 euros par mois et une part variable assise sur le chiffre d'affaires de cette activité commerciale.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Il s'agit du dernier haras national en Ile-de-France et le Département en est propriétaire depuis 1973.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Aménagement pour piétons et cycles sur la RD 48

M. TAUTOU, rapporteur – Dans le cadre du plan « Yvelines Seine », un projet d'aménagement pour piétons et cycles sur la RD 48 vise à faciliter les circulations douces entre Andrésy et Conflans-Sainte-Honorine, tout en s'inscrivant dans le cadre du schéma départemental des itinéraires cyclables. La concertation dans ces deux communes s'est achevée en octobre 2011. Sur les 30 avis exprimés, 21 ont jugé le projet intéressant et ont fait des propositions complémentaires. Il vous est proposé de prendre acte du bilan de la concertation et d'autoriser la poursuite des études.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Dès mon arrivée, j'ai eu à cœur de porter ce projet pour assurer une liaison à pied entre Andrésy et la gare RER de Conflans-Sainte-Honorine. La sécurité des piétons et des cyclistes, très nombreux sur cet itinéraire, était en effet mal assurée.

Création d'un parc de stationnement relais à Longvilliers

M. VANDEWALLE, *rapporteur* – Pour contribuer à la diminution de la circulation automobile sur l'A 10 au profit des transports en commun dans le sud-est des Yvelines, il vous est proposé de contribuer à la création d'un parc relais de 155 places sur la RD 149 près de Longvilliers et d'effectuer les aménagements de voirie nécessaires.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Amélioration de la circulation des bus aux Mureaux

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département a engagé une action pour améliorer la circulation des transports en commun, notamment sur les 11 points de difficulté pour les bus signalés par les transporteurs sur la voirie départementale. Sept ont fait l'objet d'un diagnostic. Après étude aux Mureaux, il est proposé de mettre en place un système permettant aux bus de franchir en priorité 21 feux rouges dans l'agglomération. Le coût du projet est de 446 800 euros HT, pris en charge par

la Région et le STIF. La mise en service se ferait fin 2012. Il vous est demandé de signer une convention en ce sens avec la commune et le transporteur.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Délaissé de voirie à Poissy

M. RAYNAL, *rapporteur* – Sur la RD 113 à l'entrée de Poissy, au quartier de la Coudraie, un ancien tronçon de la RN 13 est utilisé pour un dépôt d'ordures sauvage. Il vous est proposé de le déclasser du domaine routier départemental au profit de la commune, qui pourra ainsi y exercer des pouvoirs de police, en lui versant une indemnité de 50 000 euros pour assurer le nettoyage des déchets. Des gens du voyage, installés sur ces terrains, les ont quittés récemment et on peut désormais procéder à cette opération.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. OLIVE – Je remercie Jean-Marie Tétart et Alain Monteil pour le remarquable travail qu'ils ont effectué ces derniers mois.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Programme 2012 de renforcement des routes départementales

M. Tetart, rapporteur – Pour 2012, il est proposé pour le renforcement des routes départementales d'ouvrir une inscription budgétaire de 16 millions d'euros, soit 13 millions d'euros d'engagements nouveaux et des reports de crédits. Outre ces opérations reportées, le rapport présente également, pour la première fois, celles qui sont envisageables jusqu'en 2015, afin que les maires aient une bonne vision des programmations à venir, qui se font en fonction de l'âge et de l'état du revêtement. Autrefois, nous décidions d'une tranche ferme de travaux, pour laquelle nous préparions les marchés et d'une tranche complémentaire, qu'on n'arrivait généralement pas à engager complètement. Cette fois, nous donnons une liste d'opérations, qui seront étalées.

D'autre part, nous continuons à appliquer notre charte de la route écoresponsable en privilégiant des techniques favorables aux économies d'énergie notamment.

Les pistes cyclables, que nous réalisons systématiquement au bord des départementales, lorsque c'est possible, ne sont pas comprises dans ce programme, mais feront l'objet d'un programme autonome présenté au conseil de février 2012.

Nous avons déjà commencé à nous organiser pour consommer ces crédits dans l'année, en préparant la quinzaine d'appels d'offres nécessaires et deux marchés à procédure adaptée.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – En effet, le but est bien de consommer les crédits, pas de faire de l'affichage. C'est aussi un beau progrès dans la lisibilité pour les maires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Schéma départemental de gestion des feux tricolores

M. SAINT-AMAUX, *rapporteur* – En 2011, les crédits de paiement votés pour le programme de modernisation des équipements de régulation du trafic s'élevaient à 300 000 euros, portés à 410 000 euros pour tenir compte de rejets de paiement de 2010. Ce montant a été dépensé à 98 %.

Pour 2012, le programme porte sur 352 installations de signalisation, dont 302 en agglomération et 50 hors agglomération et il vous est proposé d'y consacrer 300 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Locaux départementaux à Versailles

M. DE LA FAIRE, *rapporteur* – Il vous est proposé d'autoriser M. le Président du Conseil général à signer l'avenant n° 2 à la convention Etat-Département du 2 juin 1993, qui modifie l'emploi du fonds de concours payé à l'Etat par le Département pour la libération des locaux du 3, avenue de Fontenay à Versailles et d'autre part les modalités de versement de ce fonds de concours.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Ces locaux accueilleront la direction de la Culture.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Déploiement du réseau de fibres optiques

M. TETART, *rapporteur* – Il vous est proposé d'acquérir deux parcelles qui appartiennent à la communauté de communes du pays houdanais, afin de permettre l'installation d'équipements techniques – des « *shelters* » – nécessaires au déploiement du réseau de fibres optiques. L'engagement total, frais de notaires compris, est de 5 000 euros.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est le génie de la langue anglaise que de dire en un mot ce qui nous en demande trois, mais en l'occurrence, on pourrait bien remplacer *shelter* par abri, ou abri technique s'il le faut. Nos amis québécois seraient horrifiés par le nombre de mots anglais que nous utilisons dans nos délibérations. Faisons un petit effort pour trouver le terme français adéquat.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accord transactionnel avec une association

M. TAUTOU, *rapporteur* – Le Département a conclu un marché de prestations de blanchisserie avec l'association « la Rencontre ». Suite au règlement de factures pour le marché de 2009, le montant maximum prévu pour 2010 a été dépassé, interdisant le règlement des factures ultérieur. Il vous est proposé de signer un protocole d'accord transactionnel pour indemniser l'association.

La commission Equipement a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dispositif « Culture et handicap »

M. DESJARDINS, *rapporteur* – Dans le cadre de notre soutien à l'accès des personnes handicapées à une offre culturelle de qualité, il vous est proposé d'attribuer 155 625 euros de subventions à trois structures conventionnées et huit projets associatifs.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Je ne peux que vous encourager à aller assister aux spectacles joués par des personnes handicapées, enfants ou adultes, qui sont extraordinaires.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Salon de l'étudiant à Versailles

M. PIVERT, *rapporteur* – Il vous est proposé d'adopter une convention de partenariat avec le groupe Express Roularta-l'Etudiant, pour la première édition du salon de l'étudiant, organisé les 20 et 21 janvier 2012 à Versailles. La contribution départementale sera de 30 000 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

- M. DESJARDINS Ce salon draine au total 120 000 euros de subventions publiques et je connais bien le prix du stand. Devant l'importance de l'argent public qui y est consacré, j'aimerais avoir un bilan financier de cette opération.
- M. LE PRESIDENT Très volontiers. Cela nous permettra de mieux déterminer notre aide l'an prochain. Pour le salon, le guide du visiteur est tiré à 100 000 exemplaires. Puisque la manifestation a lieu en janvier, la Troisième commission pourra sûrement être saisie d'un rapport dans l'année.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Coopération décentralisée avec le Sénégal

M. DESJARDINS, *suppléant*, M. JOLY, *rapporteur* – Dans le cadre de l'appel à projets « coopération décentralisée et codéveloppement » lancé par le ministère de l'Intérieur, la proposition du Département des Yvelines, de la Région et de la fédération des associations de développement de la région de Matam, au Sénégal, a été retenu. Il s'agit d'équiper en latrines une centaine d'écoles de la région. Sur un coût de 323 434 euros, la subvention ministérielle est de 145 545 euros.

La commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Logement des personnes défavorisées

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées 2006-2010 arrive à terme. Il vous est proposé de valider les orientations du plan 2011-2014. Le plan, élaboré par l'Etat, qui a compétence sur l'hébergement, et le Conseil général, celui-ci agissant par l'intermédiaire du FSL a principalement pour objet de coordonner les engagements financiers des différents partenaires qui sont la CAF, les bailleurs sociaux, et les distributeurs d'eau et d'énergie.

Par rapport au plan précédent, nous voulons renforcer la production de l'offre de logements et en particulier, en ce qui concerne le Conseil général, le logement social dans le cadre du CDOR, ce qui est bien le cas dans les contrats à venir. L'accent est mis également sur le parcours résidentiel des publics les plus en difficulté, victimes de violence, hébergés temporaires et victimes d'expulsions. Prévenir ces expulsions en amont est aussi un objectif majeur.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Après ce vote, le contrat va pouvoir être signé dans quelques semaines. C'est une belle illustration de cette nécessité absolue de construire plus de logements sociaux, dont nous avons débattue lors du budget.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines

M. LE PRESIDENT – Certains se sont étonnés de l'augmentation importante de la subvention à cet organisme. Nous lui attribuions 1500 euros depuis dix ans. J'y représentais le Département et le procureur de la République ne manquait jamais de souligner que notre participation était tout à fait hors de la norme : les Hauts-de-Seine accordent 42000 euros depuis un certain nombre d'années, le Val d'Oise 26 000 euros et la région Ile-de-France 70 000 euros.

Ce conseil qui aide à résoudre les litiges entre personnes est un facteur de cohésion sociale. Frank Borotra, voyant là une usine à gaz, selon une de ses expressions favorites, voulait bien que les Yvelines y soient représentées, mais pour une somme symbolique. Mais il est impossible de tenir cette position. Après intervention de Daniel Level et du procureur de la République, Michel Desplan, j'ai considéré qu'il fallait au moins nous aligner sur les départements voisins. J'en profite pour féliciter Michel Desplan, qui vient d'être nommé procureur général auprès de la cour d'appel de Nimes.

M. Level, rapporteur – S'il est proposé d'en rester, en 2011, à 1525 euros pour terminer la convention de dix ans. Mais il vous est demandé d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention avec une subvention de 15 000 euros pour 2012, en déléguant à la Commission permanente l'attribution de la subvention en fonction des actions proposées par les communes, en liaison avec le groupement des huissiers, celui des notaires, le barreau, l'UDAF 78. La subvention est très attendue.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Cette commission d'accès au droit fait vraiment du très bon travail.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Accord transactionnel avec une assistante maternelle

M. BRILLAULT, *rapporteur*—Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer le projet de protocole d'accord transactionnel avec une assistante maternelle agréée. La décision de lui retirer cet agrément avait été annulée par la cour administrative. Ce cas illustre les difficultés, en cas de constat de carence de travail, que pose l'enchaînement de commission en tribunal administratif et cour d'appel. L'indemnisation, à concurrence de 50 % de la demande, serait de 13 182 euros. Faisons confiance à nos avocats qui ont obtenu ce résultat.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Refus de remises gracieuses de dettes au titre de l'aide sociale

M. Level, *rapporteur* – Il vous est proposé de refuser 15 demandes de remises gracieuses sollicitées par divers bénéficiaires de prestations pour personnes âgées ou handicapées ou leurs obligés alimentaires, pour un montant total de 63 353 euros. Il s'agit de trop perçus après décès, suite à un contrôle d'effectivité ou à une entrée en établissement. Les procédures de recouvrement se poursuivront donc.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – C'est de l'intérêt des finances du Département.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Dossier médico-social partagé

M. FOURNIER, *rapporteur* – Le Département a conclu une convention avec l'INRIA pour réaliser une expérimentation sur le dossier médico-social partagé afin d'améliorer la prise en charge de la dépendance grâce à un traitement de l'APA entièrement dématérialisé. Pour ce projet, il serait demandé au fonds européen de développement régional, au titre de son programme « Compétitivité régionale et emploi », une subvention de 125 473 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Nous avons la chance de profiter de l'aide de l'INRIA sur ce projet.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Contrat d'objectifs de la commune d'Achères

MME MARY, *suppléant*, M. VIGNIER, *rapporteur* – Initialement, deux contrats devaient vous être soumis, mais celui de la commune d'Aubergenville sera présenté plus tard, à la demande du maire. S'agissant d'Achères, depuis 2007, dans le cadre de la démarche projet des territoires d'action sociale et suite à un diagnostic local partagé, le Département a approuvé un contrat d'objectifs et de moyens. Il vous est proposé de le renouveler autour de trois axes : le soutien à la parentalité, la

valorisation des ressources des adolescents et l'individualisation des parcours d'insertion. Pour une durée de trois ans, la participation totale du Département sera de 1 173 529 euros.

La commission Emploi, Affaires sanitaires et sociales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. SOLIGNAC – Le conseil municipal d'Achères a voté en faveur de ce contrat à l'unanimité. Je vous ai représenté pour l'exposer aux partenaires qui sont enthousiastes sur cette initiative départementale.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Rapport sur le développement durable

M. LE PRESIDENT – Ce rapport annuel est obligatoire.

M. LOISON, *rapporteur* – Bien qu'engagé dans des actions écoexemplaires depuis de nombreuses années, le Département n'est pas doté d'un projet territorial de développement durable. Les référents développement durable de chaque direction ont donc été sollicités pour élaborer cette synthèse. Le rapport décline les actions menées dans les grands axes suivants : la lutte contre le réchauffement climatique ; la préservation de la biodiversité ; l'épanouissement de tous les êtres humains ; la cohésion sociale et la solidarité entre générations et territoires ; des dynamiques de développement suivant des mode de production et de consommation responsables ; la réduction des consommations énergétiques et de l'empreinte écologique ; l'intégration d'agents bénéficiaires du RSA et de personnes handicapées ; la sensibilisation et la formation aux enjeux du développement durable.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. LE PRESIDENT – Se fixer comme objectif « l'épanouissement de tous les êtres humains » me laisse un peu rêveur. Vaste programme !

M. TISSIER – Par exemple, le CDOR s'inscrit tout à fait dans ce cadre.

Au nom de notre groupe, je reviendrai seulement sur trois points.

D'abord, le réchauffement climatique constitue, bien entendu, un enjeu planétaire, mais chacun doit agir à son niveau. Il faudrait, en théorie, diviser les émissions de gaz à effet de serre par quatre pour 2050 et on est loin de se rapprocher de cet objectif. Il aurait permis de limiter le réchauffement à deux degrés ; ce sera plutôt quatre degrés, avec les conséquences que vous savez. Le bilan 2011 ici présenté nous paraît donc très en retrait par rapport à l'ampleur du problème. Pour 2012, une enveloppe de 3,6 millions d'euros est prévue sur deux ans pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments, qui émettent19 % du total des gaz à effet de serre dans notre pays. La perspective est donc nettement plus favorable. Des bilans des émissions de gaz à effet de serre vont être mis en place, conformément au Grenelle, mais ils sont peu ambitieux. Cette mise en place est très complexe – les entreprises éprouvent des difficultés – et c'est justement la partie la plus complexe qui nous ferait économiser le plus de gaz à effet de serre. Du moins est-il bon de lancer cette action.

Nous regrettons la suppression des aides transport, ce secteur représentant 26 % des émissions de gaz à effet de serre. Il faut donc mettre l'accent, et rapidement, sur les transports en commun. Les efforts menés pour le transport fluvial sont notoires. Mais il serait dommage que ce soit pour apporter chez nous des produits hypercarbonés venant du monde entier. Il y a une véritable difficulté à vouloir faire produire propre à nos entreprises et à laisser envahir le marché par des produits faits

dans n'importe quelles conditions. Pour réaliser de telles infrastructures, il faudrait aussi une règle du jeu économique.

Nous proposons d'autres mesures, comme l'aide au remplacement des chaudières vétustes dans les bâtiments publics et une aide à la mise en place de réseaux centralisés d'éclairage, qui permettent de grosses économies.

S'agissant ensuite de la recherche-développement et du véhicule décarboné, il est bien que le Conseil général s'en soucie. Mais si le groupe Total a besoin de subventions pour être incité à agir, c'est dommage.

Le deuxième axe sur lequel je reviendrai est la protection de la biodiversité. Le Département poursuit une politique d'acquisition des espaces verts remarquables et a acquis 113 hectares à Poissy. Mais la principale perte de biodiversité terrestre est liée à l'urbanisation, qui fait disparaître 70 000 hectares de terres naturelles et agricoles chaque année et à la fragmentation des espaces – je vous laisse le découvrir sur le site www.stratégie.gouv.fr. On y trouve notamment un long catalogue des aides accordées et qui sont dommageables pour la biodiversité : nous pouvons faire des erreurs en pensant faire bien, notamment pour les aides à la construction. Il serait bon que, dans la politique des CDOR, le Département soit attentif à la fragmentation des espaces, par exemple lors de la discussion qui va avoir lieu sur les critères.

Le dispositif trame verte-trame bleue assure la circulation de la faune et de la flore. Il faut donc le préserver lorsqu'on engage de grandes actions sur des territoires. Pour qu'un couloir de biodiversité fonctionne bien, plus il est long, plus il doit être large.

J'en arrive au thème de « l'épanouissement de tous les êtres humains ». Le dispositif d'aide au logement en fait partie. Il a certes aidé à construire des logements. Mais il faut y réfléchir, car l'utilisation de mesures comme le dispositif Scellier ont abouti à ce que 80 % des logements neufs ne soient accessibles qu'aux plus riches. De plus, le pourcentage de logements locatifs privés dont le prix était limité est passé de 65 % en 2000 à 35 % en 2007, ce qui est catastrophique pour les jeunes. On dépense aujourd'hui deux fois plus pour se loger que pour se nourrir. Il y a donc motif à réfléchir au CDOR.

Malgré les engagements pris en 2012, la protection de l'environnement est le domaine qui subit le plus les coupes budgétaires avec 22,3 millions d'euros contre 24,7 millions d'euros en 2011, les seuls crédits en hausse étant destinés au parc de Carrières-sous-Poissy.

Sur le volet « épanouissement de tous les êtres humains », le Département entend lutter contre la précarité énergétique, mais en même temps il supprime l'aide énergétique et réduit les aides au titre des transports, avec la suppression de la carte améthyste. De même, il est regrettable que les crédits consacrés à la gestion de l'eau diminuent.

Notre groupe votera ce rapport, mais je tenais à faire ces remarques.

M. LE PRESIDENT – C'est une contribution au débat. Pour donner un petit exemple de ce que vous mentionnez, lorsque j'ai fait procéder aux travaux de rénovation de la maison de Mme Elisabeth, où les commissions peuvent désormais se réunir, nous avons changé la chaudière et refait toute l'installation électrique, notamment l'éclairage extérieur : la consommation d'électricité a diminué de près de 80 %. Sur les bâtiments départementaux, dont les espaces territoriaux, nous devons être exemplaires. Michel Gautron est très attentif à toutes les améliorations possibles.

Nous avions parlé des CDOR, mais vous mettez le doigt où cela fait mal: en raison de l'augmentation des prix, il faut produire du logement pour les clases moyennes, qui ne peuvent pas se loger dans les Yvelines. Ce n'est pas nouveau, mais la hausse des prix dans Paris et les Hauts-de-Seine a des conséquences chez nous.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Soutien aux programmes des pôles de compétitivité

M. OLIVE, *rapporteur* – Le rapport vous présente les entreprises qui investissent dans la recherchedéveloppement auxquelles le Département se propose d'apporter son soutien dans le cadre du douzième appel à projets des pôles de compétitivité.

Dans le pôle Systematic, nous proposons d'attribuer 898 285 euros au projet SOAPS qui porte sur des solutions technologiques aux problèmes de sécurité publique. Dans le pôle Mov'eo, l'aide proposée est de 259 742 euros pour le projet COMPANIS 3D – conception et fabrication optimisées de pièces anisotropes composites à structures textiles 3D – et de 168499 euros pour le projet RASSUR79, de radar automobile standardisé pour la sécurité urbaine et routière. Enfin, dans le pôle Cancer-Bio-Santé, le projet retenu est FRESHORGANS, pour une aide de 140 088 euros.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à la majorité, un membre ne participant pas au vote, et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme à la majorité, un membre ne participant pas au vote.

M. Deligne – Nous avons déjà eu des débats sur la nécessité de clarifier les critères d'aides à la recherche-développement de nos dispositifs économiques afin qu'elles profitent à ceux qui en ont le plus besoin, qui sont les PME-PMI. Nous avons par exemple mentionné les prêts à taux 0% et les nécessaires contrôles. Nous attendons toujours avec impatience ces nouveaux critères. Dans ces conditions, le groupe des élus de gauche ne participera pas au vote.

M. SAINT-AMAUX – Le rapport de la chambre régionale des comptes nous indique dans quel sens il faut aller, nous avait dit Olivier Delaporte, mais il ne relève pas de faute dans notre gestion. Néanmoins, reproduire les erreurs auxquelles il faudrait justement remédier, cela deviendrait une faute.

D'autre part, je reprendrai aussi un mot d'Olivier Lebrun : un dispositif qui ne fonctionne pas, il faut y mettre fin. C'est ce que nous vous proposons dans ce cas.

M. LE PRESIDENT – Je précise que la participation financière aux pôles de compétitivité est considérée comme de l'investissement par l'Etat, la Région ou les autres départements qui y contribuent comme nous.

Pour le reste, nous aurons l'occasion d'en débattre.

M. DELAPORTE – D'un mot, ce qui n'est pas une faute, même si on le répète, ne devient toujours pas une faute.

M. DELIGNE – Il fallait en effet préciser que, pour ce dossier, il s'agit des pôles de compétitivité. Nous ne remettons pas du tout en cause le fait que le Département s'y intéresse. Le contraire serait une erreur. Mais cela fait partie d'une approche générale de notre aide à l'économie pour laquelle des clarifications sont nécessaires. Lorsqu'elles auront été apportées, nous serons prêts à regarder de très près les aides proposées, et en priorité dans les pôles de compétitivité.

M. LE PRESIDENT – Comme les factures sont échelonnées, on peut vérifier si les investissements sont bien réalisés et correspondent à l'aide que nous apportons.

M. OLIVE – Je voudrais rappeler l'esprit de la déclaration que j'avais faite lors d'une précédente séance à propos de notre aide à la filière automobile, dans le cas de Poissy en particulier : l'actualité montre à quel point il est heureux que le soutien du Département à la filière soit indéfectible. Ce matin même, on a annoncé 170 suppressions de postes, à mettre en regard de 654 créations de postes

à Poissy pour la 208 – et cela devrait continuer dans les semaines à venir. A Poissy, 48 % de la population est concernée par l'activité industrielle et se félicite de cette aide du Département.

M. LOISON – S'il est vrai que dans les pôles de compétitivité, il y a de grandes entreprises qui n'ont pas besoin de ces aides, il y a aussi de petites entreprises qui en ont besoin. L'absence d'aide pourrait tout simplement compromettre leurs projets.

M. LE PRESIDENT – Je crois qu'il n'y a chez personne une opposition de principe à ces aides, mais plutôt la volonté de déterminer des critères objectifs, notamment en fonction de la taille des entreprises, ce à quoi je souscris très volontiers. De toute façon, rien ne dit que nos finances nous permettront, dans les années à venir, de faire ce que nous pouvons faire aujourd'hui. Plus les critères seront objectifs, mieux les finances départementales se porteront.

M. RAYNAL – Je m'associe à ce qui vient d'être dit à propos du centre de production de Poissy et du centre technique de l'autre côté de la Seine, à Carrières-sous-Poissy, dans mon canton et je suis très attaché au développement et au maintien de cette activité, avec mon collègue de Poissy-sud. Nous avons la chance que les nouveau véhicules fabriqués à Poissy, la DS3, et aujourd'hui la 208, qui succède à la 207 dans laquelle le groupe PSA place beaucoup d'espoirs, assurent la pérennité de l'activité, même s'il nous faut rester très vigilants. Le groupe PSA apprécie beaucoup le soutien du Département à toute la filière.

M. Vandewalle – Ce débat est récurrent. Nous avons décidé que les très grandes entreprises pourraient bénéficier d'avances remboursables et non plus de subventions, lesquelles sont réservées aux PME. La décision a été prise, je ne comprends pas qu'on y revienne systématiquement. De plus, il s'agit ici de pôles de compétitivité, c'est-à-dire de projets en collaboration. On « n'arrose » pas une grande entreprise : dans les pôles de compétitivité, il y a de grandes, de petites, de très petites entreprises, même, mais aussi des laboratoires de recherches, universitaires ou non. Par ailleurs, je veux dire à Jacques Saint-Amaux que les retombées ne sont ni directes ni automatiques. Quand on accorde une aide à une entreprise, on ne lui impose pas, si par la suite sa stratégie change totalement, de tenir des engagements pris dans un autre cadre. Cela ne sert à rien. En revanche, il faut aussi regarder les choses avec objectivité : Si aujourd'hui Renault est toujours à

M. LE PRESIDENT – C'est un débat fructueux. En tant que président, je réaffirme mon attachement au soutien au secteur économique et aux pôles de compétitivité qui sont une richesse pour les Yvelines.

Flins et y développe le projet d'une usine de batteries, ce n'est pas complètement l'effet du hasard.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des votants, le groupe des élus de gauche ne participant pas au vote.

M. DELIGNE – Si nous ne participons pas au vote, nous sommes d'accord pour participer à la réflexion sur les critères d'éligibilité aux aides économiques. Nous nous voulons toujours constructifs.

Association « les Vignerons » de Beynes

M. LE PRESIDENT – Est-ce que Beynes est un bon terroir ?

M. JOUY, *rapporteur* – On ne le sait pas : il a disparu. Cette association essaye de le recréer. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 2023 euros à la commune de Beynes qui organise pour la première fois, avec l'association les Vignerons, une fête de Saint Vincent avec le parrainage de Beines-en-Chablis.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. DELIGNE – Malgré ce que j'ai dit sur le dispositif économique, une aide aux vignerons, nous allons la voter !

De plus, Beines, dans l'Yonne, fait un très bon chablis. Qu'ils soient en relation avec Beynes est prometteur.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines

M. GOURDON, *rapporteur* – Il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 300 euros à la chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines pour son concours de l'artisanat numérique, c'està-dire des meilleurs sites web d'entreprise.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Convention de partenariat avec l'ESSEC

M. LOISON, *rapporteur* – Il vous est proposé de renouveler la convention tripartite avec la chambre de commerce et d'industrie de Versailles et l'ESSEC pour les années 2011 et 2012, avec une subvention de 100 000 euros par an. Cette convention permettra au Conseil général d'être associé aux événements et réflexions conduites par la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC. Ainsi, une équipe d'étudiants encadrée par des enseignants, mènera pour nous une étude sur le positionnement des pôles gares des Yvelines dans la métropole du Grand Paris. Cette étude sera disponible en juin 2012.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances un avis favorable à l'unanimité avec une abstention de vote.

MLLE ERVERA – Pour nous inscrire pleinement dans la réflexion du Président sur la pertinence des dépenses du conseil général, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de cette participation qui atteint 100 000 euros. Après réflexion, nous avons décidé de voter contre.

D'abord, il s'agit de subventionner l'ESSEC – j'espère que la directrice financière qui vient d'arriver et sort de cette école n'y verra pas une mise en cause, bien sûr. Cette école de très bon niveau se situe à Pontoise, non dans les Yvelines, et je ne pense pas qu'elle ait besoin d'un tel financement. Elle peut parfaitement prendre en charge les études faites par ses étudiants.

Ensuite, le montant nous paraît très élevé, alors que sa destination ne nous apparaît pas très clairement. 100 000 euros en restau étudiant sur l'année, cela fait beaucoup.

Enfin, nous mettons en cause le fait que cette convention est renouvelée systématiquement et qu'elle l'est sur des thématiques qui ne sont pas connues. Il semble bien facile d'obtenir de telles subventions par avance, sans annoncer de projet. A Conflans, nous aurions aimé pouvoir obtenir aussi facilement une subvention pour l'association ACR, qui a eu bien du mal à obtenir un poste supplémentaire pour travailler sur l'insertion.

M. LE PRESIDENT – L'ESSEC est dans le Val d'Oise, mais elle est gérée par la chambre de commerce interdépartementale. C'est un héritage historique. On peut effectivement se demander légitimement s'il convenait d'aider l'ESSEC, et je me suis posé la même question à propos de HEC, qui est à Jouy-en-Josas. Nous favorisons l'accueil et le logement d'étudiants, parfois défavorisés, sur le campus. Mais j'entends effectivement méditer la question que vient de poser Fanny Ervera, au vu de toutes les observations qui me sont faites. Initialement, c'est la Chambre de commerce qui souhaitait un partenariat avec cette école. Il s'agissait d'une subvention sans retour sur investissement. J'ai souhaité qu'il y en ait un et l'étude sur les gares du nouveau métro intéresse les services et les nombreux élus concernés par l'implantation de ces nouvelles gares. Sera-t-elle de qualité ? Nous en jugerons.

MME MARY – Nous avons la même convention avec l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines pour l'accompagnement à la scolarité des jeunes enseignants en formation, et elle concernera même à l'avenir les jeunes médecins, car il faut pallier des manques dans notre commune. Mais nous ne déboursons pas un euro, car la convention porte sur la valorisation de l'expérience de terrain en unité de valeur pour les étudiants.

M. LE PRESIDENT – Merci de m'avoir éclairé. Nous en viendrons peut-être à modifier notre position. Mais je reste très ouvert.

MME BOUTIN – Sincèrement, je ne voudrais pas qu'à la lecture de ces débats, on ait l'impression que nous mettons en cause notre soutien à HEC et à l'ESSEC. Nous avons la chance d'avoir des écoles de très haut niveau qui valorisent notre département ou, dans le cas de l'ESSEC, ont un lien historique avec la chambre de commerce. Je ne remets pas du tout en cause cette aide.

M. LE PRESIDENT – C'est l'éternel problème d'une collectivité comme la nôtre. A quel niveau doit se situer l'aide financière que nous pouvons apporter? Que nous soyons fiers d'avoir sur notre territoire des écoles prestigieuses, bien sûr. Mais appartient-il au Département d'aider au bon fonctionnement de ces deux grandes institutions d'éducation supérieure? Ce n'est pas avec 100 000 euros qu'on peut leur assurer une pérennité, ni l'attachement au territoire.

MME BOUTIN – On imagine les conséquences de leur départ. Nous avons tout intérêt à les maintenir sur notre territoire.

- M. LE PRESIDENT Oui, mais de là à avoir cet engagement financier. Pour ma part, je suis extrêmement réservé sur des aides financières de cette nature, qui sortent très largement de nos compétences. Cela ne remet en rien en cause mon attachement à ces institutions.
- M. VANDEWALLE La question va se régler très naturellement : dans le cadre de la réforme des chambres de commerce, l'actuelle chambre interdépartementale va éclater et il y aura une chambre de commerce dans le Val d'Oise et une dans les Yvelines
- M. LE PRESIDENT Nous pourrons alors poursuivre avec HEC, mais pas avec l'ESSEC.
- M. SAINT-AMAUX Je rappelle que le financement des chambres de commerce et d'industrie correspond à une petite ligne de 0,5 % sur votre avis d'imposition locale.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées avec dix voix contre (groupe des élus de gauche) et une abstention de vote (M. Desjardins).

Itinéraires de promenade et de randonnée équestre

M. COLIN, *rapporteur* – Le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée équestre comporte six boucles. Il vous est proposé d'accepter la modification de la boucle 3 pour créer une septième boucle dans la plaine de Versailles. Les communes concernées, Bailly, Feucherolles, Villepreux, Rennemoulin, Fontenay-le-Fleury, Noisy-le-Roi ont délibéré. Il vous est proposé également de consacrer 15 000 euros à la mise en place d'une signalétique.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Parc de Carrières-sous-Poissy

- M. LE PRESIDENT Le parc de Carrières-sous-Poissy est très emblématique. Il s'agit ici de l'acquisition de 70 hectares, mais à terme il couvrira 113 hectares.
- M. Bel, rapporteur C'est une centaine de parcelles que l'Etablissement public foncier des Yvelines est en train d'acquérir du groupement des sablières de la Seine, soit ces 70 hectares 38 ares 18 centiares, pour 2,02 euros le centiare, ou mètre carré pour, avec les frais, une somme de 1 569 866 euros. Il vous est demandé de confirmer cette acquisition qui permettra de réaliser ce magnifique parc.

La commission Urbanisme, Environnement et Affaires rurales a émis un avis favorable à l'unanimité et la commission des Finances et des Affaires générales un avis conforme.

M. TISSIER – Est-ce que la totalité des 113 hectares seront en espaces naturels sensibles ?

M. LE PRESIDENT – Tout à fait. Ils incluent des pièces d'eau de grande importance.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 13 heures 50.

Prochaine séance : vendredi 3 février 2012 à 9 heures 30.

La Secrétaire : Le Président : Fanny ERVERA. Alain SCHMITZ.

Communication des marchés notifiés entre le 14 octobre 2011 et le 12 décembre 2011 en vertu de la délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Politique sectorielle : MOYENS GENERAUX

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.21	DBD - Administratif	1,00	29 500,00 €
2521	Produits en plastiques	1,00	10 300,00 €
2864	Outils à mains divers	1,00	4 409,79 €
2924	Machines diverses à usage général et pièces détachées	1,00	5 967,00 €
2941	Machines-outils	1,00	5 821,78 €
3614	Mobilier et équipements divers	2,00	11 989,81 €
3652	Jeux et jouets	2,00	33 000,00 €
7226	Service de conseil et d'assistance relatif aux logiciels	1,00	35 000,00 €
7414	Service de relation publique	1,00	127 000,00 €
8042	Services de formation	1,00	10 000,00 €
9240	Services d'agences de presse	1,00	180 000,00 €
	somme :	13,00	452 988,38 €

Politique sectorielle : SECURITE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	1,00	4 700,00 €
	somme :	1,00 €	4 700,00 €

Politique sectorielle : ENSEIGNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
00.23	DBD - Collèges	5,00	99 186,28 €
7422	Services d'architecture	1,00	23 000,00 €
74276	Service de contrôle technique en matière de construction	1,00	3 120,00 €
74315	Services de diagnostics relatifs aux bâtiments	2,00	7 500,00 €
9311	Services de ramassage et de nettoyage de textile	1,00	72 000,00 €
	somme:	10,00	204 806,28 €

Politique sectorielle : CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7226	Service de conseil et d'assistance relatif aux logiciels	1,00	4 100,00 €
9231	Services de création et d'interprétation d'oeuvres artistiques et littéraires	2,00	16 700,47 €
9251	Services lié à la restauration des archives	1,00	8 250,00 €
9255	Service lié au Musée et sites historiques	1,00	5 512,00 €
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	13,00	77 367,42 €
	somme :	18,00	111 929,89 €

Politique sectorielle : ACTION SOCIALE

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9234	Services relatifs aux divertissements recréatifs	15,00	55 232,40 €
	somme :	15,00	55 232,40 €

Politique sectorielle : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
3419	Accessoires et pièces détachées	1,00	3 864,00 €
	somme :	1,00	3 864,00 €

Politique sectorielle : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Code de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
7416	Etude de projets autres que pour travaux de construction	3,00	121 880,36 €
	somme :	3,00	121 880,36 €

Politique sectorielle : DEVELOPPEMENT

de de la famille CMP	Description de la famille (référence à la nomenclature des achats publics utilisée par le Conseil Général)	Nombre de marchés	Montant total maximum des marchés en HT
9999	Opérations de fournitures et/ou de services (mode unique)	1,00	163 837,00 €
	somme :	1,00	163 837,00 €

SOMMAIRE

Communications de Monsieur le President du Conseil general	1
Marchés à procédure adaptée	2
Adoption d'un compte rendu analytique	2
Représentation du Conseil général au sein de divers organismes	2
Intervention de Jean-Philippe Mallé au nom du groupe des élus de gauche	
Budget primitif pour 2012	
Contrats départementaux	
Bonification du taux de subvention des contrats départementaux	26
Contrats eau	
Collège « Victor Hugo » à La Celle-Saint-Cloud (deux délibérations)	27
Collège « Georges Pompidou » à Orgerus	
Collège « Georges Sand » à Magnanville	
Opérations de modernisation des routes départementales	
Domaine des Bréviaires.	
Aménagement pour piétons et cycles sur la RD 48	29
Création d'un parc de stationnement relais à Longvilliers	
Amélioration de la circulation des bus aux Mureaux	
Délaissé de voirie à Poissy	30
Programme 2012 de renforcement des routes départementales	
Schéma départemental de gestion des feux tricolores	
Locaux départementaux à Versailles	
Déploiement du réseau de fibres optiques	
Accord transactionnel avec une association	
Dispositif « Culture et handicap »	32
Salon de l'étudiant à Versailles	
Coopération décentralisée avec le Sénégal	32
Logement des personnes défavorisées	
Conseil départemental de l'accès au droit des Yvelines	
Accord transactionnel avec une assistante maternelle	
Refus de remises gracieuses de dettes au titre de l'aide sociale	34
Dossier médico-social partagé	34
Contrat d'objectifs de la commune d'Achères	34
Rapport sur le développement durable	35
Soutien aux programmes des pôles de compétitivité	37
Association « les Vignerons » de Beynes	
Chambre de métiers et de l'artisanat des Yvelines	39
Convention de partenariat avec l'ESSEC	39
Itinéraires de promenade et de randonnée équestre	
Parc de Carrières-sous-Poissy	
Communication des marchés notifiés entre le 14 octobre 2011 et le 12 décembre 2011	
délégation donnée au Président du Conseil Général (art. 3221-11 du Code Général des	
Territoriales)	